Ministère de l'Éducation
Ontario

Le statut de la femme et l'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens

Rapport de la
ministre de l'Éducation
à l'Assemblée législative

1990

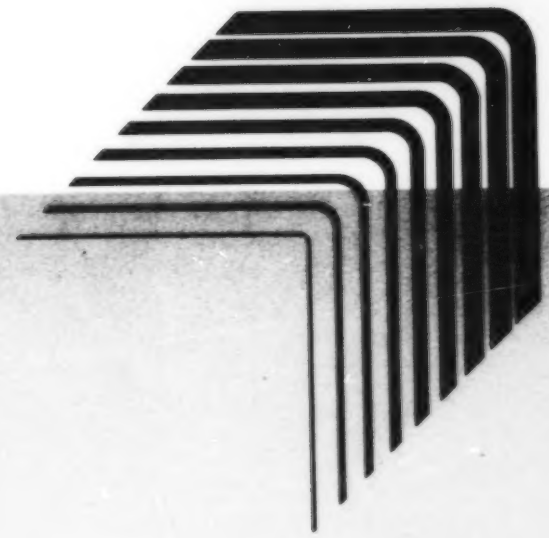

91-06606/

Le statut de la femme et l'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens

Rapport de la ministre de l'Éducation à l'Assemblée législative

1990

Ontario

Minister
Ministre

Ministry
of
Education

Ministère
de
l'Éducation

(416) 965-2605

Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Mai 1991

Mesdames et Messieurs
les députées et députés
de l'Assemblée législative
de l'Ontario

J'ai l'honneur de vous présenter le cinquième rapport annuel du ministère de l'Éducation sur le statut de la femme et l'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les députées et députés, mes salutations distinguées.

La ministre de l'Éducation,

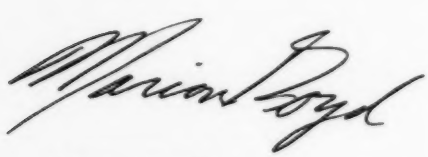

Marion Boyd

Table des matières

This publication is also available in English under the title The Status of Women and Employment Equity in Ontario School Boards.

Introduction **9**

1. Mesures d'encouragement et réalisations en matière d'équité d'emploi **11**

Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi 11
Subventions de démarrage 12
Coordonnatrices et coordonnateurs de l'équité d'emploi 13
Réalisations des conseils scolaires en 1989 14

2. Note politique/programmes nº 111 ..... **17**

Exigences 17
Suivi 18

3. Analyse des données sur le personnel féminin et masculin en 1989 ..... **20**

Collecte et analyse des données 20
Catégories d'emploi 21
Principaux groupes d'emplois 23
Salaires médians 23

4. Analyse comparative des données sur le personnel enseignant à temps plein **24**

Conseils des écoles publiques 24
Personnel au palier élémentaire, 1978 et 1989 24
Personnel au palier secondaire, 1978 et 1989 25
Conseils des écoles séparées catholiques 26
Personnel au palier élémentaire, 1985 et 1989 26
Personnel au palier secondaire, 1987 et 1989 27

5. Initiatives importantes entreprises au cours de 1990 **28**

Programme Expérience Été 90 28
Réseaux 28
Rédaction et mise à jour de documents de référence 29
Initiatives à l'intention du personnel du ministère 29

Tableaux

Tableau 1.1 Nombre de femmes ayant obtenu les qualifications de directrice d'école ou le certificat d'agente de supervision, 1980-1990 35

Tableau 1.2 Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi : conseils scolaires ayant reçu des subventions, 1985-1990 35

Tableau 1.3 Subventions de démarrage octroyées aux conseils scolaires en 1990, par région et conseil 36

Tableau 1.4 Coordonnatrices et coordonnateurs de l'équité d'emploi par région, 1989 37

Tableau 2.1 Nombre de femmes occupant des postes de responsabilité supérieure, par région et conseil, 1989 38

Tableau 3.1 Répartition selon le sexe du personnel à plein temps à l'intérieur des groupes d'emplois au 30 septembre 1989 .. 44

Tableau 3.2 Répartition selon le sexe du personnel à plein temps à l'intérieur et dans l'ensemble des groupes d'emplois au 30 septembre 1989 46

Tableau 3.3 Salaires médians par groupe d'emplois et selon le sexe, 1989 48

Tableau 4.1 Conseils des écoles publiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1978 et 1989 49

Tableau 4.2 Conseils des écoles publiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement, 1978 et 1989 50

Tableau 4.3 Conseils des écoles publiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu, 1978 et 1989 51

Tableau 4.4 Conseils des écoles publiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1978 et 1989 52

Tableau 4.5 Conseils des écoles publiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement, 1978 et 1989 53

Tableau 4.6 Conseils des écoles publiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu, 1978 et 1989 54

Tableau 4.7 Conseils des écoles publiques, paliers élémentaire et secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et l'année d'enseignement la plus élevée, 1987 et 1989 55

Tableau 4.8 Conseils des écoles catholiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1985 et 1989 56
Tableau 4.9 Conseils des écoles catholiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement, 1985 et 1989 57
Tableau 4.10 Conseils des écoles catholiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu, 1985 et 1989 ... 58
Tableau 4.11 Conseils des écoles catholiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1987 et 1989 59
Tableau 4.12 Conseils des écoles catholiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement, 1987 et 1989 60
Tableau 4.13 Conseils des écoles catholiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu, 1987 et 1989 ... 61
Tableau 4.14 Conseils des écoles catholiques, paliers élémentaire et secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et l'année d'enseignement la plus élevée, 1987 et 1989 62

Introduction

Voici le cinquième rapport annuel sur le statut de la femme et l'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens que présente la ministre de l'Éducation aux membres de l'Assemblée législative.

Bien que le ministère de l'Éducation travaille activement depuis de nombreuses années à promouvoir l'équité d'emploi pour le personnel féminin des conseils scolaires, les progrès dans ce domaine sont lents. Dans la note politique/programmes n° 111 du 2 février 1990, le ministère, d'une part, exigeait que les conseils scolaires augmentent le nombre de femmes occupant des postes d'agent de supervision, de directeur d'école et de directeur adjoint jusqu'à ce qu'elles représentent, d'ici l'an 2000, 50 p. 100 ou plus des effectifs affectés à ces postes et, d'autre part, réaffirmait l'objectif fixé antérieurement de 30 p. 100 pour les autres catégories d'emploi. À l'heure actuelle, ces objectifs sont loin d'être réalisés.

Alors que la majorité des postes d'enseignant de classe ordinaire à l'élémentaire étaient occupés par des femmes en 1989 (74,2 p. 100 dans les conseils scolaires publics et 80,4 p. 100 dans les conseils scolaires catholiques) et que près de la moitié des enseignants de classe ordinaire au secondaire étaient également de sexe féminin, les femmes étaient nettement sous-représentées dans les postes de responsabilité supérieure. En 1989, elles occupaient seulement 3,4 p. 100 des postes de directeur de l'éducation (le pourcentage est passé à 5 p. 100 en 1990, soit six postes) et 14,7 p. 100 des postes d'agent de supervision. Par ailleurs, 20,8 p. 100 des directeurs d'école élémentaire, 12,5 p. 100 des directeurs d'école secondaire, 38,8 p. 100 des directeurs adjoints d'école élémentaire et 23,3 p. 100 des directeurs adjoints d'école secondaire étaient de sexe féminin.

Ces statistiques sont particulièrement décevantes lorsqu'on considère qu'en 1990 le nombre de femmes parmi les candidats ayant obtenu les qualifications requises pour le poste de directeur d'école et le certificat d'agent de supervision (voir le tableau 1.1) était de 63 p. 100 et de 42 p. 100, respectivement. Il est donc nécessaire que les conseils adoptent des programmes d'équité d'emploi pour qu'un nombre représentatif de postes de responsabilité supérieure soient occupés par des femmes. Même si la note politique/programmes n° 111 encourage la mise sur pied de tels programmes et exige que chaque conseil désigne un cadre supérieur responsable de son programme d'équité d'emploi, les statistiques révèlent que seulement 72 des 177 conseils scolaires ontariens comptaient, parmi leurs effectifs en 1989, des coordonnatrices ou des coordonnateurs de l'équité d'emploi à temps partiel ou à temps plein, soit une *réduction* de 8 postes de ce genre par rapport à 1988.

Par contre, de nombreux conseils scolaires ont participé aux programmes d'encouragement du ministère. Depuis 1985, 104 conseils ont profité du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi et 41 conseils additionnels ont obtenu des subventions de démarrage de programmes d'équité d'emploi. Près de 5 millions de dollars ont été accordés sous la forme de subventions.

Le premier chapitre de ce rapport porte sur les programmes d'encouragement et les réalisations du ministère en matière d'équité d'emploi ainsi que sur les mesures prises par les conseils scolaires ontariens en 1989. Le deuxième chapitre expose les exigences de la note politique/programmes n° 111 tandis que le troisième chapitre fait l'analyse des postes occupés par le personnel féminin et masculin des conseils scolaires et fournit certaines données concernant les salaires médians pour chaque catégorie d'emploi. Dans le quatrième chapitre, on compare les données de 1978 et 1989 touchant le personnel féminin et masculin des écoles publiques ainsi que les statistiques de 1985 et 1989 se rapportant aux écoles catholiques élémentaires et celles de 1987 et 1989 pour ce qui est des écoles catholiques secondaires. Le dernier chapitre décrit les mesures et les réalisations les plus importantes de 1990.

1. Mesures d'encouragement et réalisations en matière d'équité d'emploi

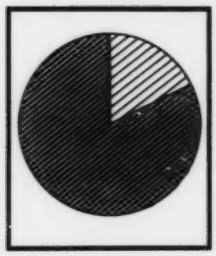

De 1985 à 1989, 145 conseils sur 177 (82 p. 100) ont bénéficié du Fonds d'encouragement ou ont obtenu des subventions de démarrage pendant au moins un an.

Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi

Introduction

Le ministère de l'Éducation, conjointement avec la Direction de la condition féminine de l'Ontario, a institué en 1985 le Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi dont les conseils scolaires ont pu bénéficier jusqu'à la fin de 1989. Le Fonds, qui subventionne les conseils, avait été créé pour aider ceux-ci à concevoir et à établir des programmes d'équité d'emploi dynamiques visant à accroître le nombre d'employées dans les conseils scolaires et la diversité des postes occupés par celles-ci. Grâce à ces programmes, on devrait commencer à noter certains progrès à cet égard au sein des conseils scolaires participants.

Subventions et critères d'admissibilité

Les conseils peuvent demander, jusqu'à concurrence de 51 000 $, des subventions qui se répartissent comme suit : une subvention unique de 3 000 $ et un ensemble de subventions d'élaboration de programme s'étalant sur trois ans et pouvant s'élever à 48 000 $ (20 000 $ la première année, 18 000 $ la deuxième année et 10 000 $ la dernière année). Les subventions d'élaboration de programme pouvaient représenter jusqu'à 75 p. 100 du coût total des mesures approuvées que proposaient les conseils; l'ensemble des fonds octroyés pouvait faire l'objet d'un examen par le vérificateur provincial et le ministère de l'Éducation.

Chaque conseil était censé se servir des subventions afin d'élaborer des mesures spéciales à l'intention de ses employées. Les activités approuvées comprenaient des séances de sensibilisation, des programmes de communication, l'étude et la révision des pratiques d'emploi, et diverses autres mesures touchant les politiques et les programmes. Pour avoir droit aux subventions, les conseils devaient avoir adopté :

- une politique officielle d'équité d'emploi pour l'ensemble de leur personnel féminin, enseignant et non enseignant;
- ou des mesures spéciales pour l'ensemble de leur personnel féminin, enseignant et non enseignant, dans le cadre d'une politique officielle sur l'égalité des chances destinée à l'ensemble des employés.

Administration

Le Fonds a été administré conjointement par le ministère, dans le cadre du Programme d'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens (qui auparavant faisait partie de l'Unité d'équité d'emploi), et par la Direction de la condition féminine de l'Ontario. Dans les six bureaux régionaux du ministère, des agentes et des agents d'éducation ont joué un rôle de premier plan en assurant la liaison entre les conseils scolaires et le personnel du Programme d'équité d'emploi.

Les conseils participants étaient tenus de présenter un rapport de fin d'année qui devait :
- comprendre un état financier complet;
- décrire la mise en œuvre des mesures approuvées.

Participation des conseils scolaires

Au total, 104 conseils scolaires ont obtenu des subventions provenant du Fonds pendant au moins un an, soit approximativement 83 p. 100 des 126 conseils considérés comme susceptibles de participer d'après les estimations. (Des 177 conseils que compte l'Ontario, on avait retranché, aux fins du calcul, les très petits conseils, les conseils isolés, les conseils desservant les forces armées canadiennes et les centres de traitement.) Les subventions versées de 1985 à 1989 totalisaient 4 487 014,79 $.

Subventions de démarrage

Introduction

À la suite de la publication de la note politique/programmes n° 111 du 2 février 1990, les 500 000 $ non utilisés par le Fonds d'encouragement ont été offerts aux conseils sous la forme de subventions de démarrage des programmes d'équité d'emploi. Établies conjointement par le ministère de l'Éducation et la Direction de la condition féminine de l'Ontario, ces subventions devaient aider les conseils scolaires à élaborer des politiques et des programmes d'équité d'emploi destinés à leur personnel féminin et conformes aux exigences de la note. Chaque conseil scolaire pouvait demander une subvention maximale de 12 000 $.

Subventions et critères d'admissibilité

Seuls étaient admissibles les conseils scolaires n'ayant pas déjà obtenu une subvention d'élaboration du Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi. Les conseils scolaires n'ayant obtenu que la subvention unique pouvaient présenter une demande. Pour être approuvée, la demande devait provenir de conseils qui avaient déjà mis en place une politique d'équité d'emploi ou adopté des mesures spéciales pour les femmes. Les règles concernant l'utilisation des fonds étaient identiques à celles énoncées plus haut concernant le Fonds d'encouragement. Par ailleurs, il incombait aux conseils de préparer des rapports de fin d'année et de les remettre aux bureaux régionaux au plus tard le 31 janvier 1991.

Administration

Les subventions de démarrage des programmes d'équité d'emploi étaient administrées de la même manière que celles du Fonds d'encouragement.

Participation des conseils scolaires

Ont bénéficié du programme de subventions 41 conseils, dont 24 conseils isolés situés dans le Centre-Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest. Des 76 conseils considérés à l'origine comme susceptibles de participer, 54 p. 100 ont recouru au programme. Au total, les subventions octroyées s'établissaient à 451 584 $.

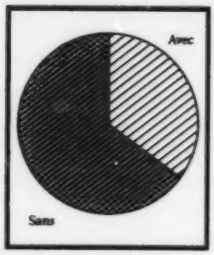

Bien que l'on ait reconnu la nécessité de nommer une coordonnatrice ou un coordonnateur responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'équité d'emploi, seulement 35 p. 100 des conseils, soit 25 des 72 conseils bénéficiaires des subventions du Fonds d'encouragement en 1989, ont institué un poste à plein temps à cet effet.

Le tableau 1.2 illustre la répartition par région des subventions provenant du Fonds d'encouragement attribuées aux conseils scolaires. Quant au tableau 1.3, il détaille les conseils ayant obtenu des fonds en vertu du programme de subventions de démarrage.

Coordonnatrices et coordonnateurs de l'équité d'emploi

Pour obtenir des résultats satisfaisants, il faudrait nommer une coordonnatrice ou un coordonnateur qui dispose du temps, du personnel et des ressources financières nécessaires pour planifier, élaborer, coordonner, surveiller et évaluer le programme mis sur pied par le conseil. Dans la plupart des cas, cette personne conseille la haute direction à propos de la politique et des mesures en matière d'équité d'emploi et assure la liaison avec les comités concernés, les groupes d'employées et d'employés et les cadres supérieurs des conseils scolaires. C'est au conseil qu'incombe la responsabilité en matière d'équité d'emploi; ce dernier est donc tenu de rendre des comptes à ce sujet.

Le tableau 1.4 montre la répartition par région des coordonnatrices et des coordonnateurs de l'équité d'emploi à temps plein ou à temps partiel au cours de 1989. Une comparaison des données de 1989 avec celles de 1988 nous permet de faire les constatations suivantes :

- Le nombre de coordonnatrices ou de coordonnateurs à temps plein a diminué de 7 en 1989 et le nombre de ces employés à temps partiel, de 1, soit une réduction de 10 p. 100 à l'échelle de la province.
- Parmi les conseils scolaires, une forte tendance se dessine à employer des coordonnatrices et des coordonnateurs à temps partiel plutôt qu'à temps plein.
- Le nombre total de postes est resté le même dans la région de l'Ouest, mais la majorité des coordonnatrices et des coordonnateurs qu'on y trouve travaillent à temps partiel.
- Le nombre total de coordonnatrices et de coordonnateurs a diminué dans l'ensemble des quatre régions, mais, dans l'une, on a noté une augmentation.
- En septembre 1988, 80 conseils employaient des coordonnatrices et des coordonnateurs à temps plein ou à temps partiel tandis qu'en 1989 seulement 72 conseils étaient dotés de tels postes.

Réalisations des conseils scolaires en 1989

Introduction

Cette section décrit les activités en matière d'équité d'emploi des conseils qui, en 1989, ont reçu les subventions maximales du Fonds d'encouragement, soit 51 000 $. Les renseignements sont tirés des rapports de fin d'année pour 1989 présentés par les conseils aux bureaux régionaux.

Région/conseil	Réalisations
Centre	
Borden, CE des FAC de	- a effectué un examen des descriptions de fonctions
Dufferin, CE du comté de	- a procédé à un examen des systèmes d'emploi
Haldimand, CE de	- a conçu un programme intitulé «Opportunity» pour les responsables des entrevues - a préparé une brochure destinée aux candidates et aux candidats convoqués aux entrevues
Haliburton, CE du comté de	- a offert des programmes de perfectionnement au personnel de bureau et aux aides pédagogiques
Halton, CE de	- a mis sur pied un projet pilote de leadership en mentorat
Hastings-Prince Edward, CESC des comtés de	- a participé aux activités du réseau d'éducation et d'équité d'emploi de la baie de Quinte, qui a publié trois bulletins et organisé deux ateliers
Lincoln, CESC du comté de	- a révisé ses méthodes de recrutement pour éliminer les préjugés fondés sur le sexe
North York, CE de la ville de	- a publié une brochure sur les possibilités de carrière pour le personnel de l'administration et des services - a offert de la formation sur la tenue des entrevues aux stagiaires en administration, aux directrices et aux directeurs adjoints et aux directrices et aux directeurs d'école
Scarborough, CE de la ville de	- a organisé un colloque intitulé «Administrative Excellence - A Leadership Program for Women»
Simcoe, CE du comté de	- a offert des ateliers aux responsables des entrevues sur l'analyse du comportement
Simcoe, CESC du comté de	- a rédigé des brochures pour le personnel sur ses politiques en matière d'équité d'emploi et sur le harcèlement sexuel et les modalités à suivre pour porter plainte

Région/conseil	Réalisations
Waterloo, CESC de la région de	– a publié un guide sur le recrutement et la sélection des candidates et des candidats, intitulé «Spotlight on Performance»
Wellington, CE du comté de	– a amorcé, à l'intention des femmes, un projet d'observation de postes et mené un sondage sur les possibilités de carrière pour le personnel
Wentworth, CE du comté de	– a mené un sondage sur les attitudes et les projets de carrière du personnel
Centre-Nord	
North Shore, CE de	– a mis sur pied un programme de maîtrise en éducation à Elliot Lake – a collaboré avec l'Institut des études pédagogiques de l'Ontario pour cerner les besoins des femmes dans les petites collectivités du Nord
Sault Ste. Marie, CE de	– a offert des ateliers de formation en cours d'emploi aux responsables des entrevues
Sudbury, CE de	– a offert des subventions directes non renouvelables à des femmes inscrites à des cours de perfectionnement en vue d'obtenir de l'avancement
Est	
Lanark-Leeds-Grenville, CESC des comtés de	– a établi un centre de counselling axé sur l'action positive
Lennox-Addington, CE du comté de	– a rédigé un document inventoriant les ressources en matière d'action positive
Petawawa, CE des FAC de	– a mis sur pied un programme d'observation de postes
Renfrew, CE du comté de	– a amorcé un programme d'observation de postes
Nord-Est	
Kapuskasing, CE de	– a tenu des ateliers sur les techniques d'entrevue et les méthodes de recrutement
Timiskaming, CESC du district de	– a tenu, à l'intention des employées, une série d'ateliers sur l'équité d'emploi
Timmins, CESC de	– a élaboré des lignes directrices pour l'adoption d'un langage non sexiste

Région/conseil	Réalisations
Nord-Ouest	
Geraldton, CE de	- a fait des recherches pour déterminer les proportions hommes/femmes et pour établir une politique sur l'équité d'emploi et les mesures appropriées
Kenora, CE de	- a élaboré un programme d'observation de postes
Lakehead, CESC du district de	- a élaboré une politique régissant la sélection et le recrutement du personnel de soutien - a établi une nouvelle présentation pour les descriptions de fonctions
Lake Superior, CE de	- a élaboré un manuel promouvant l'égalité au moyen d'un langage non sexiste
Ouest	
Essex, CE et CESC du comté de; Windsor, CE et CESC de la ville de	- ont organisé conjointement une soirée sous le titre «Celebrating the Success of Women in Education» pour souligner la Journée internationale de la femme
Lambton, CESC du comté de	- a organisé deux ateliers sur la sélection et le recrutement à l'intention des agentes et des agents recruteurs
Oxford, CE du comté de	- a organisé, pour le personnel enseignant, une conférence ayant pour thème les carrières dans le système d'éducation et portant tout particulièrement sur l'équité d'emploi et les carrières de demain

2. Note politique/programmes n° 111

Exigences

Dans la note politique/programmes n° 111 intitulée «L'équité d'emploi pour le personnel féminin des conseils scolaires», le ministère exigeait des conseils scolaires qu'ils adoptent des politiques d'équité d'emploi pour favoriser le recrutement de femmes et leur avancement professionnel dans le système d'éducation. Les programmes des conseils scolaires doivent inclure des stratégies pour augmenter la représentation des femmes, qui, d'ici l'an 2000, devront occuper 50 p. 100 ou plus des postes d'agent de supervision, de directeur d'école et de directeur adjoint. Par ailleurs, comme le précise la note politique/programmes n° 92 du 16 décembre 1986 qui portait sur le Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi destiné aux conseils scolaires, l'objectif de 30 p. 100 demeure inchangé pour l'ensemble des autres catégories d'emploi.

Les conseils scolaires sont tenus de désigner des cadres supérieurs qui se chargeront des politiques sur l'équité d'emploi. Il leur incombe également de remettre au ministère une description de leurs politiques et programmes en matière d'équité d'emploi et des rapports annuels.

Les programmes d'équité d'emploi mis sur pied par les conseils scolaires doivent inclure les composantes suivantes :

- *Évaluation des besoins :* une analyse visant à déterminer les pourcentages d'employées dans chaque catégorie d'emploi et un examen des politiques et des modalités appliquées pour permettre au conseil de s'assurer de leur caractère non sexiste.
- *Objectifs et échéances :* l'établissement des résultats escomptés qui est fondé sur l'analyse des besoins et les prévisions de vacances de postes.
- *Stratégies :* des mesures spéciales visant à accroître le nombre de femmes titulaires de postes de responsabilité supérieure et à éliminer la discrimination systémique.
- *Modalités pour assurer le suivi :* des activités ayant pour but de veiller à ce que le programme se déroule selon le plan établi, de fournir les données à inclure dans le rapport de septembre du conseil, et d'examiner et de réviser les objectifs et les échéances.
- *Ressources :* l'affectation d'un budget adéquat et de ressources humaines suffisantes pour le bon déroulement du programme (p. ex., nommer un cadre supérieur comme coordonnatrice ou coordonnateur).

En vertu de la note politique/programmes n° 111, les conseils sont tenus de communiquer périodiquement avec leur personnel à propos de l'orientation du programme d'équité d'emploi et des progrès réalisés. Les méthodes de planification et de gestion des conseils doivent témoigner de l'engagement pris en matière d'équité d'emploi pour les femmes (p. ex., en offrant de la formation sur l'équité d'emploi au personnel et en prévoyant l'élaboration d'une politique et de méthodes pour contrer le harcèlement sexuel).

Tous les programmes visant à former du personnel de direction d'école et de supervision renfermeront une composante soulignant l'équité d'emploi. Le ministère encouragera, par ailleurs, les facultés d'éducation à offrir des cours sur le sujet dans l'ensemble des programmes de formation du personnel enseignant.

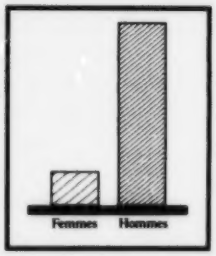

En 1989, 14,7 p. 100 des agents de supervision étaient de sexe féminin.

Suivi

Dans la note de service du 12 juillet 1990 adressée aux directrices et aux directeurs de l'éducation et aux secrétaires des conseils scolaires, le sous-ministre de l'Éducation, M. Robert L. Mitton, a décrit les mesures à prendre pour assurer le suivi, conformément à la note politique/programmes n° 111.

- Les conseils scolaires doivent fixer des objectifs et établir des stratégies pour que, d'ici l'an 2000, 50 p. 100 ou plus des titulaires des postes d'agent de supervision, de directeur d'école et de directeur adjoint soient des femmes, autant au palier élémentaire que secondaire.
- Pour septembre 1990, les conseils étaient censés avoir élaboré et adopté une politique sur l'équité d'emploi destinée aux femmes ou aux femmes et à d'autres groupes désignés à condition que des mesures spéciales soient clairement énoncées pour les premières. Cette politique devait être soumise au bureau régional approprié au plus tard le 31 décembre 1990, aux fins d'approbation par le ministère. Les conseils pouvaient y joindre des plans d'action décrivant la façon dont ils pensaient atteindre cet objectif.
- À partir de septembre 1991, les conseils devront rendre compte de leurs programmes d'équité d'emploi dans le rapport de septembre, dans un sondage qui sera mené une fois tous les trois ans et dans le rapport annuel de la directrice ou du directeur général.
- Le programme d'équité d'emploi de chaque conseil scolaire et les progrès réalisés par rapport aux objectifs établis seront décrits dans le prochain rapport sur le statut de la femme et l'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens. Pour ce faire, on se fondera sur les trois sources d'information énoncées ci-dessus.

Le ministère espère que les exigences établies dans la note politique/programmes n° 111 soient le prélude à une plus juste perception de l'égalité sexuelle dans le système d'éducation.

Alors que le présent document est mis sous presse, le personnel du ministère chargé du Programme d'équité d'emploi dans les conseils scolaires et les agentes et les agents d'éducation affectés à ce programme dans chacune des régions passent en revue les politiques soumises par les conseils scolaires afin de déterminer si celles-ci permettront effectivement d'atteindre les objectifs. Les conseils seront informés de la décision du ministère au printemps de 1991.

Le tableau 2.1 donne la répartition par conseil du nombre de postes de responsabilité supérieure (directeur d'école, directeur adjoint et agent de supervision) et le pourcentage de ceux-ci occupés par des femmes en 1989. Il comporte également des données sur les concours, c'est-à-dire sur le nombre de vacances dans ces postes et le nombre de femmes qui y ont été nommées ainsi que sur le nombre de femmes qui ont réussi l'examen d'agent de supervision, par conseil. Les conseils y sont regroupés par région et tant les totaux régionaux que provinciaux y sont donnés. Les conseils scolaires se reporteront à ces données pour satisfaire aux objectifs énoncés dans la note politique/programmes n° 111.

3. Analyse des données sur le personnel féminin et masculin en 1989

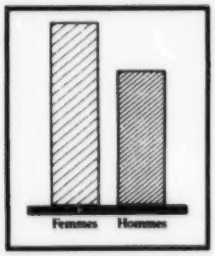

Environ 58 p. 100 du personnel des conseils scolaires de l'Ontario est de sexe féminin.

Le 30 septembre 1989, l'effectif à temps plein des conseils scolaires de l'Ontario était d'environ 154 900, dont plus de 58 p. 100 étaient des femmes.

Collecte et analyse des données

Les données proviennent des rapports de septembre des conseils scolaires et de la base de données sur le personnel enseignant.

Les vingt et une catégories d'emploi figurant dans les rapports de septembre ont été regroupées en quatre groupes d'emplois principaux :

- Le groupe 1 comprend le personnel occupant des postes de responsabilité supérieure dans les conseils scolaires : directrices et directeurs de l'éducation, directrices et directeurs adjoints de l'éducation, agentes et agents de supervision.
- Le groupe 1A comprend les conseillères et les conseillers pédagogiques.
- Le groupe 2 comprend le personnel éducatif : directrices et directeurs d'école, directrices et directeurs adjoints d'école, chefs de section, enseignantes et enseignants et autres éducatrices et éducateurs (c'est-à-dire les employées et employés qui n'occupent pas un poste d'enseignant comme les bibliothécaires et les orienteuses et les orienteurs).
- Le groupe 3 comprend le personnel auxiliaire : personnel spécialisé, personnel paraprofessionnel, personnel de bureau et de secrétariat et autre personnel rémunéré (affecté à la supervision ou à d'autres tâches).

Les groupes 1 et 1A représentent à peine 2 p. 100 de l'effectif total; le groupe 2 compose la plus grande partie du reste de l'effectif (98 p. 100). La répartition par groupe est la suivante :

- Groupe 1 : 0,6 p. 100
- Groupe 1A : 1,3 p. 100
- Groupe 2 : 71,3 p. 100
- Groupe 3 : 26,8 p. 100

Catégories d'emploi

Conformément à la note politique/programmes n° 111, les conseils scolaires devront porter d'ici l'an 2000 à 50 p. 100 ou plus la représentation des femmes dans les postes d'agent de supervision, de directeur d'école et de directeur adjoint. Malheureusement, en dépit d'une augmentation depuis 1988, les données de 1989 indiquent que les femmes sont encore sous-représentées dans ces postes.

Pourcentage des femmes occupant des postes de responsabilité supérieure, 1989

Postes	Pourcentage
Agentes de supervision	14,7
Directrices d'école élémentaire	20,8
Directrices adjointes d'école élémentaire	38,8
Directrices d'école secondaire	12,5
Directrices adjointes d'école secondaire	23,3

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et base de données du personnel enseignant, 1989.

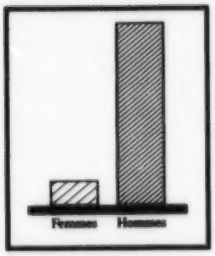

En 1989, 12,5 p. 100 des directeurs d'école secondaire étaient de sexe féminin.

Étant donné qu'il existe un grand nombre de femmes qualifiées pouvant occuper ces postes, ces données sont particulièrement décevantes. En 1990, les femmes représentaient 45 p. 100 des candidats ayant obtenu le certificat d'agent de supervision et 62 p. 100 de ceux ayant acquis les qualifications requises pour occuper le poste de directeur d'école.

Le graphique 3.1 indique les quinze catégories d'emploi et la prédominance sexuelle pour chacune d'entre elles. Les catégories à prédominance masculine et à prédominance féminine illustrent la répartition des emplois selon le sexe dans le monde de l'éducation. On constate les faits suivants :

- Les postes d'enseignant à l'élémentaire étaient surtout occupés par des femmes (76 p. 100).
- Les femmes détenaient 23,3 p. 100 des postes de directeur adjoint d'école secondaire.

Comme le précise le tableau 3.1, on ne comptait en 1989 que quatre directrices de l'éducation, mais en 1990, parmi les 121 directeurs de l'éducation, on remarquait 6 femmes. Donc, pour la première fois à ce poste, les femmes représentaient enfin 5 p. 100 du total.

Graphique 3.1 : Postes classés suivant la prédominance de l'un ou l'autre sexe, 1989

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles de 1989 et tableau 3.1.

Principaux groupes d'emplois

Une analyse des données relatives aux quatre principaux groupes d'emplois (voir le tableau 3.2) nous permet de faire les constatations ci-dessous.

Groupes 1 et 1A

- En 1989, sur le nombre total d'hommes titulaires de postes de responsabilité supérieure, 8,4 p. 100 étaient directeurs ou directeurs adjoints de l'éducation, alors que les femmes occupant ces postes ne représentaient que 0,5 p. 100 des femmes dans des postes de responsabilité supérieure.
- Sur l'ensemble des 1219 femmes appartenant aux groupes 1 et 1A, 1098 (90,1 p. 100) étaient conseillères pédagogiques, tandis que 880 (52,1 p. 100) des 1688 hommes faisant partie de ces groupes occupaient le poste de conseiller.

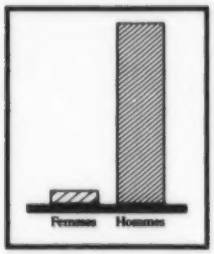

En décembre 1990, seulement 5 p. 100 des directeurs de l'éducation étaient des femmes.

Groupe 2

- De tout le personnel éducatif masculin, 12,6 p. 100 détenaient un poste de directeur d'école ou de directeur adjoint, comparativement à 2,8 p. 100 chez les femmes.
- Sur l'ensemble du personnel éducatif féminin, 66,8 p. 100 étaient enseignantes de classe ordinaire. Chez les hommes, le pourcentage ne s'élevait qu'à 59,9 p. 100.

Groupe 3

- Environ 24 p. 100 des femmes du groupe 3 étaient des aides-enseignantes rémunérées, alors que moins de 2 p. 100 des hommes de ce groupe occupaient un poste d'aide-enseignant rémunéré.
- Plus de 80 p. 100 des hommes du groupe 3 appartenaient à la catégorie «autre personnel rémunéré (sans tâche de supervision)», alors que moins de 14 p. 100 du nombre total de femmes pouvaient être classées ainsi.

Une analyse du rapport femmes-hommes dans les catégories d'emploi de ce groupe montre que la tendance consistant à associer un emploi à un sexe plutôt qu'à l'autre persiste.

Salaires médians

Le tableau 3.3 donne un aperçu du salaire médian des postes appartenant aux groupes 1/1A, 2 et 3. On notera que les salaires versés au personnel enseignant sont fonction de leurs titres et de leurs années d'expérience.

4. Analyse comparative des données sur le personnel enseignant à temps plein

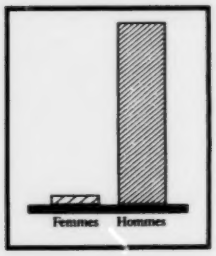

Environ 1,3 p. 100 du personnel masculin à temps plein et 0,1 p. 100 du personnel féminin à temps plein occupaient des postes de responsabilité supérieure.

Conseils des écoles publiques

Personnel au palier élémentaire, 1978 et 1989

Répartition du personnel enseignant par sexe

On a comparé les pourcentages d'enseignantes et d'enseignants pour 1978 et 1989 ainsi que ceux se rapportant aux postes de directeur d'école, de directeur adjoint et de chef de section (voir le tableau 4.1).

- En 1978, les femmes dans les conseils scolaires publics occupaient 11,9 p. 100 des postes de responsabilité supérieure (directeur d'école, directeur adjoint et chef de section); en 1989, la proportion de femmes titulaires de ces postes avait plus que triplé pour passer à 37 p. 100.
- Même si, en 1989, il y avait près de trois fois plus d'enseignantes que d'enseignants, les hommes étaient quatre fois plus susceptibles que les femmes d'occuper le poste de directeur d'école.
- En 1989, 35 postes de directeur d'école ont été supprimés; néanmoins, on comptait 282 femmes de plus et 317 hommes de moins dans ces postes qu'en 1978.
- Le pourcentage de directrices d'école élémentaire s'établissait, en 1989, à 18,2 p. 100, soit presque le triple des 6,7 p. 100 inventoriés en 1978.
- Les données de 1989 révèlent aussi une augmentation relative du nombre de directrices adjointes et une diminution du nombre de directeurs adjoints (femmes : + 380; hommes : -107).
- Le pourcentage de directrices adjointes dans les écoles élémentaires en 1989 s'élevait à 39,4 p. 100, soit plus du double des 15,5 p. 100 enregistrés en 1978.

Années d'expérience

Le tableau 4.2 expose les caractéristiques ci-dessous concernant l'expérience du personnel enseignant dans les écoles publiques élémentaires :

- En 1989, 3,6 fois plus de femmes que d'hommes en étaient à leur première année d'enseignement. Comparativement à 1978 (le rapport était alors de 2,6 pour 1), la proportion de femmes a augmenté.
- En 1989, la majorité des enseignantes au palier élémentaire comptaient entre 11 et 20 ans d'expérience, contre 1 à 10 ans en 1978. On peut en conclure que les femmes restent maintenant plus longtemps dans l'enseignement.
- Sur les 7315 employés qui sont venus grossir les rangs du personnel enseignant à l'élémentaire entre 1978 et 1989, 96 p. 100, soit 7032, étaient des femmes.

Niveau de scolarité

Le tableau 4.3 révèle ce qui suit :

- En 1989, le personnel détenait un plus grand nombre de diplômes universitaires que le personnel de 1978. Le nombre d'enseignantes et d'enseignants d'école élémentaire qui étaient diplômés a augmenté durant cette période : 69,9 p. 100 de l'ensemble des femmes et 89,8 p. 100 de tous les hommes détenaient un diplôme universitaire en 1989, comparativement à 47,3 p. 100 et 80,3 p. 100 en 1978.
- Le nombre de femmes titulaires d'une maîtrise en 1989 était cinq fois plus élevé que celui de 1978.

Personnel au palier secondaire, 1978 et 1989

Répartition du personnel enseignant par sexe

Le tableau 4.4 permet de dégager les constatations suivantes :

- Sur l'ensemble des postes de responsabilité supérieure (directeur d'école, directeur adjoint et chef de section) au palier secondaire, 27,3 p. 100 étaient occupés par des femmes en 1989, contre 17,3 p. 100 en 1978.
- On note une légère fluctuation dans le nombre des postes de directeur d'école (–43) et de directeur adjoint (+ 38) en 1989; toutefois, le nombre de femmes titulaires de ces postes a augmenté par rapport à 1978 (directrices d'école : + 39; directrices adjointes : + 133), tandis que le nombre d'hommes remplissant ces fonctions a diminué durant la même période (directeurs d'école : –82; directeurs adjoints : –95).
- Le nombre d'enseignantes de classe ordinaire au palier secondaire a continué d'augmenter (41,5 p. 100 en 1989 contre 34,2 p. 100 en 1978); cependant, le nombre d'hommes occupant des postes de directeur d'école et de directeur adjoint était toujours plus élevé (89,5 et 77,6 p. 100 respectivement).

Années d'expérience

Voici ce que révèle le tableau 4.5 :

- En dépit d'une réduction nette de 1683 enseignants dans les écoles publiques secondaires entre 1978 et 1989, le nombre d'enseignantes a enregistré une augmentation nette de 2256. Ainsi, en 1989, les enseignantes représentaient 38,4 p. 100 du personnel enseignant dans les écoles publiques secondaires, comparativement à 30,2 p. 100 en 1978.
- En 1989, les enseignants qui comptaient entre 11 et 20 ans d'expérience étaient des femmes dans une proportion de 403 sur 1000, contre seulement 217 sur 1000 en 1978.

Niveau de scolarité

Le tableau 4.6 fournit les renseignements suivants :

- Le personnel enseignant détenait plus de diplômes universitaires en 1989 qu'en 1978.
- La proportion du personnel non diplômé d'une université est passée de 14,3 p. 100 en 1978 à 7,8 p. 100 en 1989 (moins de 20 p. 100, soit 514, des membres de ce groupe étaient des femmes).
- Le nombre de femmes titulaires d'une maîtrise a presque doublé entre 1978 et 1989, passant de 777 à 1479.

Année d'études enseignée la plus élevée

Le tableau 4.7 révèle les faits suivants :

- Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes parmi le personnel enseignant des écoles publiques élémentaires.
- Lorsque l'année d'études la plus élevée est la sixième année ou une année inférieure à celle-ci, on a noté une augmentation considérable du nombre d'enseignantes entre 1987 et 1989.
- En 1989, le nombre d'enseignantes au palier secondaire était plus élevé qu'en 1987.

La comparaison a été établie entre les données de 1989 et celles de 1987 en raison de l'homogénéité des catégories classant les données.

Conseils des écoles séparées catholiques

Personnel au palier élémentaire, 1985 et 1989

Répartition du personnel enseignant par sexe

Le tableau 4.8 renferme les données suivantes :

- En 1985, les femmes dans les écoles catholiques élémentaires occupaient 22,6 p. 100 des postes de responsabilité supérieure (directeur d'école, directeur adjoint et chef de section); en 1989, la proportion de femmes titulaires de ces postes est passée à 28,7 p. 100.
- De 1985 à 1989, le nombre de postes de directeur adjoint a augmenté de 133; 54,8 p. 100 de ces postes, soit 73, étaient occupés par des femmes.

Années d'expérience

Du tableau 4.9, on peut tirer la conclusion suivante :

- En 1989, les femmes représentaient plus des trois quarts du personnel enseignant, une proportion qui est pratiquement demeurée inchangée depuis 1985.

Niveau de scolarité

Le tableau 4.10 révèle ce qui suit :

- En 1989, le personnel enseignant détenait plus de diplômes universitaires qu'en 1985.
- Entre 1985 et 1989, le nombre de femmes titulaires d'une maîtrise avait augmenté de 61 p. 100.

Personnel au palier secondaire, 1987 et 1989

Répartition du personnel enseignant par sexe

Les constatations ci-dessous découlent du tableau 4.11 :

- En 1989, les femmes détenaient 33 p. 100 des postes de responsabilité supérieure (directeur d'école, directeur adjoint et chef de section).
- Entre 1987 et 1989, on a créé 25 nouveaux postes de directeur d'école secondaire pour lesquels seuls des hommes ont été engagés. Par conséquent, les femmes n'occupaient que 19,5 p. 100 de ces postes en 1989, contre 23,3 p. 100 en 1987.
- Le nombre de postes de directeur adjoint a augmenté de 68 entre 1987 et 1989 et, dans 42,6 p. 100 des cas, des femmes ont été recrutées.

Années d'expérience

Le tableau 4.12 souligne le fait suivant :

- En 1989, 46,2 p. 100 du personnel enseignant était de sexe féminin, contre 45,3 p. 100 en 1987.

Niveau de scolarité

Le tableau 4.13 révèle ce qui suit :

- En 1989, le personnel enseignant détenait plus de diplômes universitaires qu'en 1987.
- En 1989, 11,8 p. 100 des enseignantes étaient titulaires d'une maîtrise, contre un peu moins de 11 p. 100 en 1987.
- En 1989, parmi les enseignants possédant un doctorat, 25,8 p. 100 étaient des femmes, contre 18,5 p. 100 en 1987.

Année d'études enseignée la plus élevée

Le tableau 4.14 renferme les données suivantes :

- En 1989, le nombre de femmes au palier élémentaire était considérablement plus élevé que celui des hommes. Cependant, cette prédominance s'estompe graduellement dans les années précédant le secondaire.
- On constate une augmentation du nombre d'enseignantes au palier secondaire.

5. Initiatives importantes entreprises au cours de 1990

Programme Expérience Été 90

En vertu du programme Expérience Été, administré conjointement par le Secrétariat des ressources humaines et les ministères de la Formation professionnelle et de l'Éducation, les conseils scolaires ont engagé 47 étudiantes et étudiants depuis les quatre ans qu'est offert le programme. Non seulement le programme appuie-t-il les objectifs d'équité d'emploi du gouvernement de l'Ontario dans les conseils scolaires, mais il permet aussi aux jeunes d'acquérir :

- des compétences professionnelles grâce à la formation offerte et à un travail supervisé;
- des connaissances pour l'analyse et la recherche qu'ils pourront appliquer dans un milieu professionnel ou dans leurs études.

En 1989, 10 étudiantes et étudiants ont participé à des projets sur l'équité d'emploi au sein des conseils scolaires dans deux régions du nord de l'Ontario ainsi que dans les régions du centre, de l'est et de l'ouest de la province. Un étudiant recruté dans le cadre du Programme d'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens a coordonné la participation à ces projets.

Voici un certain nombre d'activités entreprises dans le cadre du programme Expérience Été 90 : vérification exhaustive pour déterminer la situation en matière d'équité d'emploi, analyse des méthodes de recrutement et de dotation, rédaction de documents sur l'équité d'emploi à distribuer par les conseils scolaires et utiles à la tenue d'ateliers, mise au point d'un modèle pour satisfaire aux exigences de la note politique/programmes n° 111, élaboration de modèles d'ateliers sur la planification des carrières, formulation d'une politique sur le harcèlement sexuel et, finalement, préparation d'un répertoire de conférencières et de conférenciers dans le domaine de l'équité d'emploi.

Réseaux

Les conseils scolaires ontariens se rencontrent plusieurs fois par an pour discuter de l'équité d'emploi au cours de réunions que coordonnent le plus souvent les agentes et les agents d'éducation responsables de cette question au sein des bureaux régionaux du ministère.

Par ailleurs, les responsables du Programme d'équité d'emploi se réunissent deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Pour organiser ces rencontres, les conseils peuvent faire appel au personnel de la Direction de la condition féminine, au personnel du ministère affecté au Programme d'équité d'emploi et aux agentes et aux agents d'éducation désignés dans les bureaux régionaux. En 1990, la première réunion s'est tenue en avril à Ottawa et la deuxième en novembre à London; toutes deux se sont révélées des plus fructueuses en permettant aux responsables de se mettre au fait des divers programmes. Pour animer les ateliers de ces réunions, on a souvent recours aux coordonnatrices et aux coordonnateurs de l'équité d'emploi ou à d'autres membres du personnel des conseils, à des professeurs d'université, à des personnes représentant les fédérations et aux conseillères ou aux conseillers s'occupant des questions liées à l'équité d'emploi.

Rédaction et mise à jour de documents de référence

On peut obtenir les documents de référence ci-dessous en s'adressant au ministère de l'Éducation.

Documents sur l'équité d'emploi, et notamment sur l'égalité des chances pour les deux sexes (mis à jour en mai 1990). Cet inventaire, qui comprend notamment les notes de service et les lignes directrices émises par le ministère, a été conçu à l'intention des coordonnatrices et des coordonnateurs de l'équité d'emploi.

Documents sur l'équité d'emploi pour les employées et employés des conseils scolaires (mis à jour en avril 1990). Les personnes intéressées y trouveront les notes de service publiées entre 1973 et 1990 qui concernent l'équité d'emploi.

Répertoire des documents de référence sur l'équité d'emploi dans les conseils scolaires. Cette version révisée du répertoire dresse la liste des documents que l'on peut se procurer auprès des conseils scolaires participants.

Le statut de la femme et l'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens. Rapport du ministre de l'Éducation à l'Assemblée législative, 1989. Ce quatrième rapport, publié le 2 novembre 1990, décrit la situation des employées au sein du système scolaire au 30 septembre 1988.

Initiatives à l'intention du personnel du ministère

Introduction

L'Unité de la planification et de l'élaboration des politiques, qui fait partie de la Direction des ressources humaines du ministère, élabore des lignes directrices et mène diverses activités se rapportant au Programme d'équité d'emploi et collabore, à cet égard, avec diverses directions ministérielles ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes. On trouvera ci-après le compte rendu de certaines de ses activités menées au cours de 1990. Le graphique 5.1 de la page suivante montre, par ailleurs, le nombre d'employées couvertes par le régime d'indemnisation de la haute direction et le régime d'indemnisation de la direction ainsi que le nombre d'employées dans les unités de négociation et le personnel non affecté.

Graphique 5.1 : Personnel du ministère de l'Éducation : postes classifiés occupés par des femmes, de 1986-1987 à 1989-1990

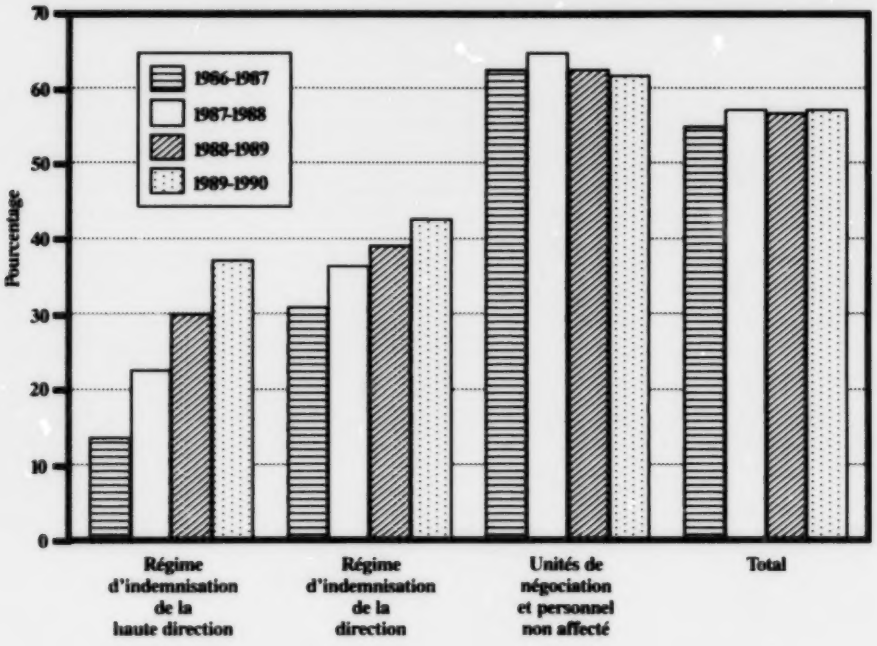

Source : Service intégré d'administration de la paye et du personnel, et Service des avantages sociaux du personnel, Rapports 237A (30 septembre 1986, 27 mars 1988, 12 avril 1989 et 3 avril 1990).

Remarque : Les cadres supérieurs sont couverts par le régime d'indemnisation de la haute direction; dans cette catégorie, 37 p. 100 (10 employées) étaient des femmes en 1989-1990, contre 30 p. 100 (9 employées) en 1988-1989. Les cadres moyens sont couverts par le régime d'indemnisation de la direction; dans cette catégorie, 42,5 p. 100 (149 employées) étaient des femmes en 1989-1990, contre 39,2 p. 100 (135 employées) en 1988-1989. Quant aux unités de négociation et au personnel non affecté, 61,9 p. 100 (717 employées) étaient des femmes en 1989-1990, contre 62,5 p. 100 (718 employées) en 1988-1989.

Objectifs et échéances en matière d'équité d'emploi

À l'aide d'un sondage sur l'équité d'emploi mené auprès de l'ensemble des fonctionnaires ontariens, la Fonction publique de l'Ontario a établi des objectifs et des échéances pour 1990-1991 à l'égard de cinq groupes désignés (les minorités raciales, les personnes handicapées, les francophones, les autochtones et les femmes). Chaque ministère a élaboré un plan d'action pour la réalisation des objectifs établis par la Fonction publique.

Le ministère de l'Éducation a fixé des objectifs de recrutement et établi des stratégies d'une durée de trois ans pour les postes de la haute direction ainsi que pour cinq catégories d'emploi au niveau de la direction et six autres au sein des unités de négociation. Voici les stratégies décidées par le ministère pour obtenir une plus juste représentation des cinq groupes désignés :

- offrir aux gestionnaires la formation appropriée sur le recrutement de personnes handicapées et sur des méthodes de recrutement dynamiques;
- établir des moyens de rejoindre des groupes professionnels précis;
- offrir des possibilités d'avancement au moyen d'un programme interne d'accroissement accéléré des connaissances, en vertu duquel 60 000 $ sont réservés annuellement à l'ensemble des catégories d'emploi.

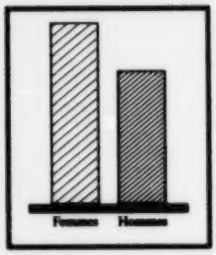

En 1990, 57,4 p. 100 des membres de l'effectif du ministère de l'Éducation étaient des femmes.

Le gouvernement a souligné son engagement vis-à-vis l'équité d'emploi en créant, pour la Fonction publique de l'Ontario, un fonds de 23,5 millions de dollars pour trois ans qu'il a lancé en 1990-1991. Administré par le Secrétariat des ressources humaines, ce fonds appuie les efforts déployés par les ministères pour réaliser l'équité d'emploi. Voici les activités que finance le fonds :

- perfectionnement;
- éducation et formation en matière d'équité d'emploi;
- adaptation des installations aux besoins des personnes handicapées;
- réalisation de projets pilotes.

La sélection des initiatives à mettre en œuvre se fondera sur le degré d'harmonisation avec les objectifs et les échéances fixés par le gouvernement en matière d'équité d'emploi.

Au cours de 1989-1990, 1 million de dollars a été alloué pour l'adaptation des installations aux besoins du personnel handicapé. Au cours de chacune des trois années allant de 1990 à 1993, il a été décidé qu'on affecterait 7,5 millions de dollars aux mesures d'équité d'emploi à l'intention des cinq groupes désignés.

Tableaux

Tableau 1.1 : Nombre de femmes ayant obtenu les qualifications de directrice d'école ou le certificat d'agente de supervision, 1980–1990

	Directrices d'école		Agentes de supervision	
Année	N^bre de candidates reçues	% des candidates reçues	N^bre de candidates reçues	% des candidates reçues
1980	130	27	38	22
1981	123	22	31	24
1982	580	32	19	26
1983	255	30	35	32
1984	302	36	24	27
1985	377	42	36	30
1986	453	45	48	40
1987	476	46	46	35
1988	545	53	48	43
1989	566	54	64	51
1990	537	62	63	42

Source : Centre pour la formation du personnel enseignant, Service du registraire, ministère de l'Éducation, 1990.

Tableau 1.2 : Fonds d'encouragement à l'action positive/équité d'emploi : conseils scolaires ayant reçu des subventions, 1985–1990

	Fonds d'encouragement		Subventions de démarrage	
Région	N^bre de conseils	Montant ($)	N^bre de conseils	Montant ($)
Centre	40	1 870 753,49	4	48 000
Centre-Nord	7	199 694,88	11	116 000
Est	17	873 737,50	2	24 000
Nord-Est	15	580 384,99	4	48 000
Nord-Ouest	8	293 005,00	17	179 584
Ouest	17	669 438,93	3	36 000
Total	**104**	**4 487 014,79**	**41**	**451 584**

Source : Programme d'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens, ministère de l'Éducation, 1990.

Tableau 1.3 : Subventions de démarrage octroyées aux conseils scolaires en 1990, par région et conseil

Région / conseil	Subvention de démarrage ($)	Total régional ($)
Centre		
Conseil des écoles françaises de la communauté urbaine de Toronto	12 000	
Conseil scolaire de la communauté urbaine de Toronto	12 000	
Etobicoke, CE de	12 000	
Penetanguishene, CESP de	12 000	48 000
Centre-Nord		
Asquith-Garvey, CSS du district de	10 000	
Dubreuilville, CESC de	10 000	
Foleyet, CESC de	10 000	
Foleyet, CSS du district de	10 000	
Gogama, CESC de	10 000	
Gogama, CSS du district de	10 000	
Hornepayne, CE de	12 000	
Hornepayne, CESC de	10 000	
Manitoulin, CE de	12 000	
Missarenda, CSS du district de	10 000	
North Shore,CESC du district de	12 000	116 000
Est		
Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton		
- section publique	12 000	
- section catholique	12 000	24 000
Nord-Est		
Hearst, CE de	12 000	
Moose Factory Island, CSS du district de	12 000	
Moosonee, CESC de	12 000	
Timmins, CEC de	12 000	48 000
Nord-Ouest		
Atikokan, CE de	12 000	
Atikokan, CESC de	10 256	
Caramat, CSS du district de	10 256	
Collins, CSS du district de	10 256	
Connell-Ponsford, CSS du district de	10 256	
Dryden, CESC du district de	12 000	
Fort Frances-Rainy River, CESC du district de	12 000	
Ignace, CESC de	10 256	
Kilkenny, CSS du district de	10 256	
Mine Centre, CSS du district de	10 256	
Nakina, CSS du district de	10 256	
Northern, CSS du district de	10 256	
Red Lake, CFESC du secteur de	10 256	
Slate Falls, CSS du district de	10 256	
Summer Beaver, CSS du district de	10 256	
Umfreville. CSS du district de	10 256	
Upsala, CSS du district de	10 256	179 584
Ouest		
Bruce, CE du comté de	12 000	
Elgin, CESC du comté de	12 000	
Huron-Perth, CESC du comté de	12 000	36 000
Total général		**451 584**

Source : Programme d'équité d'emploi dans les conseils scolaires ontariens, ministère de l'Éducation, 1990.

CE Conseil de l'éducation
CEC Conseil des écoles catholiques
CESC Conseil des écoles séparées catholiques
CESP Conseil des écoles séparées protestantes
CFESC Conseil fusionné des écoles séparées catholiques
CSS Conseil de secteur scolaire

Tableau 1.4 : Coordonnatrices et coordonnateurs de l'équité d'emploi par région, 1989

Région	Postes à temps plein	Postes à temps partiel	Total
Centre	16	18	34
Centre-Nord	1	3	4
Est	5	7	12
Nord-Est	–	5	5
Nord-Ouest	–	5	5
Ouest	3	9	12
Total	**25**	**47**	**72**

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires, 1989.

Tableau 2.1 : Nombre de femmes occupant des postes de responsabilité supérieure, par région et conseil, 1989

	Élémentaire				Secondaire				Autre				
	Directrices/ directeurs d'école		Directrices/ directeurs adjoints		Directrices/ directeurs d'école		Directrices/ directeurs adjoints		Agentes/agents de supervision			Concours	
Région/conseil	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de femmes reçues*	N^bre de vacances	N^bre de femmes nommées
Centre													
Borden, CE des FAC de	3	0,0	3	33,3	2	0,0	1	100,0	1	0,0		6	2
Brant, CE du comté de	37	10,8	10	10,0	4	0,0	10	20,0	7	14,3		5	1
Brant, CESC du comté de	17	29,4	1	0,0	1	0,0	2	0,0	3	0,0		3	2
Campbell Children's School, CE de la	1	100,0	0		0		0		0				
Conseil des écoles catholiques du Grand Toronto	189	28,6	62	45,2	37	27,0	63	38,1	50	20,0		228	0
Conseil des écoles françaises de la communauté urbaine de Toronto	3	33,3	1	100,0	1	0,0	0		2		1	0	0
Conseil scolaire de la communauté urbaine de Toronto	7	28,6	4	75,0	0		0		10	20,0		2	1
Dufferin, CE du comté de	9	22,2	11	36,4	3	0,0	4	75,0	3	0,0	1	5	5
Dufferin-Peel, CESC de	88	22,7	57	36,8	12	16,7	25	20,0	20	20,0		0	0
Durham, CE de	85	16,5	64	39,1	17	11,8	25	20,0	13	15,4	8	2	1
Durham, CESC de la région de	31	16,1	17	41,2	6	0,0	8	37,5	6	0,0	1	17	6
East York, CE de	20	30,0	15	46,7	5	0,0	8	25,0	8	12,5	1	6	2
Etobicoke, CE de	48	14,6	46	30,4	13	23,1	23	17,4	14	21,4	1	0	0
Haldimand, CE de	17	5,9	4	50,0	4	25,0	4	0,0	3	0,0		6	3
Haldimand-Norfolk, CESC de	14	7,1	4	0,0	0		0		3	0,0		6	2
Haliburton, CE du comté de	7	28,6	2	50,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0		0	0
Halton, CE de	70	28,6	43	58,1	15	13,3	29	34,5	14	14,3		38	24
Halton, CESC de	29	34,5	12	33,3	4	0,0	6	16,7	7	0,0		7	2
Hamilton, CE de	72	25,0	22	45,5	20	20,0	29	24,1	13	23,1		24	9
Hamilton-Wentworth, CESC de	53	34,0	14	35,7	7	28,6	9	11,1	11	18,2	2	4	2
Hastings, CE de	40	12,5	23	39,1	8	12,5	16	18,8	6	16,7	1	9	5
Hastings-Prince Edward, CESC des comtés de	17	23,5	3	33,3	2	50,0	3	0,0	3	0,0		4	2
Hugh MacMillan Centre, CE du	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Lincoln, CE du comté de	53	11,3	30	23,3	15	6,7	20	5,0	8	12,5		25	8
Lincoln, CESC du comté de	23	13,0	10	40,0	2	0,0	6	33,3	5	0,0		8	3
Niagara Peninsula Crippled Children's Centre, CE du	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Niagara South, CE de	60	10,0	13	53,8	16	12,5	20	20,0	13	7,7		11	5
Norfolk, CE de	21	9,5	18	22,2	5	0,0	5	60,0	5	0,0		11	5
North York, CE de	101	29,7	41	53,7	23	26,1	51	39,2	23	34,8	2	44	33
Northumberland-Newcastle, CE de	46	13,0	27	33,3	8	0,0	11	45,5	7	14,3	3	14	7
Peel, CE de	130	20,0	86	53,5	25	8,0	49	28,6	18	16,7	4	50	25
Penetanguishene, CESP de	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Peterborough, CE du comté de	32	12,5	19	31,6	6	16,7	7	14,3	5	0,0		7	2

Peterborough-Victoria-Northumberland Newcastle, CESC de	26	15,4	12	33,3	3	33,3	4	25,0	4	0,0		2	1
Prince Edward, CE du comté de	8	12,5	9	22,2	1	0,0	2	0,0	2	0,0		3	1
Scarborough, CE de	136	18,4	64	32,8	26	3,8	52	36,5	29	10,3	3	52	12
Simcoe, CE du comté de	76	13,2	64	31,3	13	15,4	22	18,2	14	14,3	2	28	13
Simcoe, CESC du comté de	33	24,2	16	18,8	7	0,0	5	20,0	5	20,0		20	3
Toronto, CE de la ville de	97	24,7	77	51,9	26	19,2	51	25,5	28	32,1	2	79	37
Trenton, CE des FAC de	3	33,3	1	0,0	0		0		0			0	0
Victoria, CE du comté de	19	15,8	17	17,6	3	0,0	5	40,0	3	0,0		8	3
Waterloo, CE du comté de	92	10,9	39	38,5	16	0,0	33	12,1	17	11,8	2	14	4
Waterloo North Children's Centre, CE du	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Waterloo, CESC de la région de	45	22,2	4	25,0	6	16,7	7	28,6	11	18,2		5	2
Welland, CESC du comté de	37	13,5	8	37,5	5	0,0	6	16,7	7	0,0		11	2
Wellington, CE du comté de	47	12,8	21	33,3	9	11,1	11	9,1	9	11,1		20	8
Wellington, CESC du comté de	19	42,1	1	100,0	3	0,0	3	0,0	5	0,0	1	6	1
Wentworth, CE du comté de	32	15,6	9	44,4	8	0,0	10	10,0	5	20,0	2	6	4
York, CE de la ville de	28	21,4	18	44,4	8	12,5	15	60,0	11	27,3	1	7	4
York, CE de la région de	86	24,4	57	61,4	18	11,1	30	20,0	23	13,0	1	47	22
York, CESC de la région de	54	31,5	30	40,0	6	0,0	20	40,0	16	18,8	1	9	2
Autres**											4		
Total régional	**2165**	**20,7**	**1109**	**40,8**	**420**	**12,9**	**711**	**27,1**	**471**	**16,1**	**44**	**631**	**276**
Centre-Nord													
Asquith-Garvey, CSS du district de	2	100,0	0		0		0		0			0	0
Central Algoma, CE de	6	0,0	5	40,0	1	0,0	1	0,0	1	100,0		1	0
Chapleau, CE de	1	0,0	0		1	100,0	0		1	0,0		0	0
Chapleau, CESC du district de	2	0,0	0		0		0		0			0	0
Dubreuilville, CESC de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Espanola, CE de	5	40,0	5	0,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0		0	0
Foleyet, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Foleyet, CESC de	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Gogama, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Gogama, CESC de	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Hornepayne, CE de	1	0,0	1	0,0	1	0,0	0		0			0	0
Hornepayne, CESC de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Manitoulin, CE de	5	20,0	2	50,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0		1	1
Michipicoten CE de	1	0,0	1	00,0	2	0,0	1	0,0	1			0	0
Michipicoten, CESC du district de	3	66,7	1	0,0	0		0		0			0	0
Missarenda, CSS du district de	1	100,0	0		0		0		0			1	1
North Shore, CE de	10	10,0	5	20,0	4	0,0	3	0,0	2	0,0		0	0
North Shore, CESC du district de	11	36,4	2	50,0	0		0		3	0,0		4	3
Sault Ste. Marie, CE de	37	10,8	13	0,0	5	0,0	6	0,0	5	20,0	1	6	4
Sault Ste. Marie, CESC du district de	23	30,4	21	19,0	3	33,3	3	33,3	5	20,0		8	5
Sudbury, CE de	39	12,8	18	33,3	14	7,1	18	11,1	10	30,0		6	4
Sudbury, CESC du district de	64	20,3	10	50,0	5	40,0	8	37,5	10	10,0		8	4
Total régional	**217**	**20,3**	**84**	**23,8**	**38**	**13,2**	**42**	**14,3**	**40**	**17,5**	**1**	**35**	**22**

Tableau 2.1 : (suite)

	Élémentaire				Secondaire				Autre				
	Directrices/ directeurs d'école		Directrices/ directeurs adjoints		Directrices/ directeurs d'école		Directrices/ directeurs adjoints		Agentes/agents de supervision			Concours	
Région/conseil	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de femmes reçues*	N^bre de vacances	N^bre de femmes nommées
Est													
Carleton, CE de	65	16,9	64	31,3	15	20,0	17	17,6	12	8,3	3	15	4
Carleton, CESC de	35	37,1	8	25,0	2	0,0	4	0,0	5	20,0		11	5
Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton, section catholique	42	19,0	6	66,7	5	40,0	6	16,7	7	14,3		14	4
Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton, section publique	6	33,3	4	75,0	5	20,0	7	14,3	5	20,0	1	9	3
Frontenac, CE du comté de	36	16,7	28	32,1	7	0,0	11	27,3	5	40,0		13	9
Frontenac-Lennox-Addington, CESC des comtés de	17	23,5	6	33,3	3	33,3	4	0,0	5	20,0		2	0
Kingston, CE des FAC de	0		0		0		0		0			0	0
Lanark, CE du comté de	18	5,6	5	60,0	4	0,0	6	33,3	5	0,0	1	0	0
Lanark-Leeds-Grenville, CESC des comtés de	14	35,7	6	50,0	0		1	0,0	3	33,3	1	0	0
Leeds-Grenville, CE des comtés de	34	5,9	14	50,0	7	0,0	8	12,5	5	0,0	1	9	5
Lennox-Addington, CE du comté de	14	7,1	7	42,9	2	100,0	5	20,0	3	0,0	1	6	2
Ottawa, CE de	52	32,7	35	51,4	16	25,0	33	18,2	10	20,0	1	15	8
Ottawa, CE des FAC de	1	0,0	1	0,0	0		0		0			0	0
Ottawa Children's Treatment Centre, CE du	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Ottawa, CESC de	26	7,7	7	57,1	1	100,0	4	25,0	5	0,0		3	0
Petawawa, CE des FAC de	5	20,0	4	50,0	0		0		0	.		0	0
Prescott-Russell, CE des comtés de	5	20,0	2	50,0	2	0,0	2	0,0	1	0,0		0	0
Prescott-Russell, CESC des comtés de	26	3,8	7	0,0	6	16,7	5	20,0	6	0,0		3	0
Renfrew, CE du comté de	25	28,0	5	60,0	9	0,0	9	22,2	4	0,0	1	5	2
Renfrew, CESC du comté de	22	50,0	3	100,0	1	0,0	0		3	33,3		0	0
Stormont-Dundas-Glengarry, CE des comtés de	30	6,7	3	33,3	10	20,0	15	13,3	6	0,0		9	1
Stormont-Dundas-Glengarry, CESC des comtés de	39	35,9	2	0,0	2	0,0	1	0,0	4	0,0		S.O.	S.O.
Total régional	**513**	**21,8**	**217**	**41,9**	**97**	**18,6**	**138**	**18,1**	**94**	**11,7**	**10**	**114**	**43**

Nord-Est													
Airy-Sabine, CSS du district de	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Canfield, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Cochrane-Iroquois Falls, CE du district de	6	16,7	1	0,0	2	0,0	3	0,0	2	50,0		0	0
Cochrane-Iroquois Falls, CESC du district de	6	16,7	2	100,0	2	0,0	0		1	0,0		1	1
East Parry Sound, CE de	11	0,0	6	50,0	0		2	0,0	2	0,0		5	2
Hearst, CE de	1	0,0	1	100,0	2	0,0	0		0			0	0
Hearst, CESC du district de	4	75,0	3	66,7	0		0		1			2	0
James Bay Lowlands, CES de	0		0		1	0,0	1	0,0	0			0	0
Kapuskasing, CE de	2	50,0	1	0,0	1	0,0	2	0,0	0			0	0
Kapuskasing, CESC du district de	9	55,6	5	60,0	3	0,0	2	50,0	2	0,0		6	3
Kirkland Lake, CE de	6	16,7	0		2	50,0	1	0,0	1	0,0		1	0
Kirkland Lake, CESC du district de	8	50,0	0		0		0		0			0	0
Moose Factory Island, CSS du district de	1	0,0	1	0,0	0		0		0			0	0
Moosonee, CSS du district de	0		0		0		0		0			1	1
Moosonee, CESC de	0		0		0		0		0			0	0
Murchison-Lyell, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Muskoka, CE de	16	12,5	14	21,4	3	33,3	3	0,0	6	0,0		10	5
Nipissing, CE de	21	28,6	10	40,0	6	16,7	7	0,0	4	0,0	1	0	0
Nipissing, CESC du district de	31	25,0	4	50,0	5	0,0	7	14,3	6	0,0	1	7	2
North Bay, CE des FAC de	1	0,0	1	0,0	0		0		0			0	0
Parry Sound, CESC de	1	100,0	0		0		0		0				
Smoky Falls, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Timiskaming, CE de	8	12,5	6	66,7	3	0,0	3	0,0	3	33,3	1	4	2
Timiskaming, CESC du district de	9	55,6	0		1	100,0	1	0,0	2	0,0		0	0
Timmins, CE de	12	25,0	1	0,0	2	0,0	3	33,3	3	0,0		6	2
Timmins, CEC de	16	37,5	3	66,7	2	50,0	4	0,0	5	0,0	1	2	2
West Parry Sound, CE de	8	0,0	1	100,0	1	0,0	2	0,0	2	0,0		0	0
Total régional	**181**	**27,1**	**60**	**45,0**	**36**	**13,9**	**41**	**7,3**	**40**	**5,0**	**4**	**45**	**20**

Tableau 2.1: (suite)

	Élémentaire				Secondaire				Autre				
	Directrices/ directeurs d'école		Directrices/ directeurs adjoints		Directrices/ directeurs d'école		Directrices/ directeurs adjoints		Agentes/agents de supervision			Concours	
Région/conseil	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de postes	% de femmes	N^bre de femmes reçues*	N^bre de vacances	N^bre de femmes nommées
Nord-Ouest													
Atikokan, CE de	1	0,0	0		0		0		1	0,0		0	0
Atikokan, CESC de	1	0,0	1	0,0	0		0		0			1	0
Caramat, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Collins, CSS du district de	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Connell-Ponsford, CSS du district de	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Dryden, CE de	13	23,1	0		2	0,0	3	33,3	2	0,0		1	0
Dryden, CESC du district de	2	100,0	0		0		0		0			0	0
Fort Frances-Rainy River, CE de	9	11,1	1	0,0	1	0,0	2	0,0	2	0,0		0	0
Fort Frances-Rainy River, CESC du district de	3	0,0	0		0		0		0			0	0
Geraldton, CE de	3	66,7	1	0,0	2	0,0	1	0,0	1	100,0		1	0
Geraldton, CESC du district de	3	66,7	0		0		0		0			1	1
Ignace, CESC de	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Kashabowie, CSS du district de	1	100,0	0		0		0		0				
Kenora, CE de	6	16,7	1	100,0	1	0,0	3	0,0	0			1	0
Kenora, CESC du district de	3	0,0	1	100,0	0		0		1	0,0		0	0
Kilkenny, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			1	0
Lakehead, CE de	43	16,3	48	37,5	10	10,0	15	13,3	7	0,0		10	5
Lakehead, CESC du district de	21	14,3	10	30,0	2	0,0	2	0,0	4	0,0	1	3	1
Lake Superior, CE de	4	75,0	2	50,0	3	33,3	4	50,0	1	0,0		3	3
Mine Centre, CSS du district de	2	50,0	0		0		0		0			1	0
Nakina, CSS du district de	2	0,0	0		0		0		0			0	0
Nipigon-Red Rock, CE de	5	60,0	0		2	0,0	1	0,0	0				
Northern, CSS du district de	2	50,0	1	100,0	0		0		0			2	0
North of Superior, CESC du district de	8	62,5	1	100,0	0		0		1	0,0		0	0
Red Lake, CE de	3	33,3	3	66,7	1	0,0	1	0,0	0			1	1
Red Lake, CFESC de la région de	0		0		0		0		0			0	0
Slate Falls, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			1	0
Summer Beaver, CSS du district de	1	100,0	0		0		0		0			0	0
Upsala, CSS du district de	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Total régional	**143**	**28,0**	**70**	**40,0**	**24**	**8,3**	**32**	**15,6**	**20**	**5,0**	**1**	**27**	**11**

Ouest													
Bruce, CE du comté de	23	13,0	19	26,3	5	0,0	5	20,0	5	0,0		5	1
Bruce-Grey, CESC des comtés de	10	30,0	0		2	0,0	2	0,0	4	25,0		4	2
Elgin, CE du comté de	24	8,3	13	23,1	5	0,0	7	28,6	4	25,0		3	2
Elgin, CESC du comté de	5	20,0	0		1	0,0	1	0,0	2	50,0		4	0
Essex, CE du comté de	29	10,3	14	42,9	8	0,0	10	20,0	7	28,6		0	0
Essex County Children's Rehabilitation Centre, CE du	1	0,0	0		0		0		0			0	0
Essex, CESC du comté de	27	18,5	4	25,0	4	25,0	5	0,0	6	33,3		0	0
Grey, CE du comté de	22	27,3	14	35,7	4	0,0	5	20,0	6	50,0		4	2
Huron, CE du comté de	25	12,0	13	30,8	6	16,7	5	0,0	4	0,0		5	2
Huron-Perth, CESC des comtés de	16	12,5	4	50,0	1	0,0	1	0,0	3	0,0		0	0
Kent, CE du comté de	26	11,5	20	15,0	8	0,0	12	25,0	5	0,0		3	1
Kent, CESC du comté de	24	16,7	5	20,0	2	100,0	2	50,0	3	0,0		4	4
Lambton, CE du comté de	41	14,6	13	30,8	7	0,0	11	18,2	6	0,0		4	3
Lambton, CESC du comté de	16	25,0	15	26,7	1	0,0	2	0,0	4	0,0		3	1
London, CE de	61	27,9	57	38,6	13	0,0	28	21,4	16	25,0	1	34	13
London-Middlesex, CESC du comté de	33	15,2	14	28,6	2	0,0	6	33,3	7	14,3		2	1
Middlesex, CE du comté de	27	11,1	18	33,3	5	0,0	6	16,7	5	0,0		9	3
Oxford, CE du comté de	37	16,2	17	41,2	7	28,6	10	0,0	5	0,0		4	3
Oxford, CESC du comté de	9	44,4	0		1	0,0	1	100,0	3	33,3		1	0
Perth, CE du comté de	26	15,4	10	50,0	4	0,0	7	28,6	5	0,0		9	3
Thames Valley Children's Centre, CE du	1	0,0	0		0		0		0				
Windsor, CE de la ville de	34	20,6	28	39,3	9	0,0	12	16,7	9	11,1	1	22	11
Windsor, CESC de	43	18,6	11	9,1	4	25,0	10	20,0	7	14,3	1	8	3
Total régional	**560**	**17,7**	**289**	**32,5**	**99**	**7,1**	**148**	**18,9**	**116**	**15,5**	**3**	**128**	**55**
Total provincial	**3779**	**21,0**	**1829**	**39,0**	**714**	**12,7**	**1112**	**23,4**	**781**	**14,7**	**63**	**980**	**427**

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, et base de données sur le personnel enseignant, 1989.

* Femmes qui ont obtenu le certificat d'agent de supervision, 1990 (données fournies par le Centre pour la formation du personnel enseignant).

** Personnel du ministère de l'Éducation et des fédérations.

Tableau 3.1 : Répartition selon le sexe du personnel à plein temps à l'intérieur des groupes d'emplois au 30 septembre 1989

	Répartition provinciale			
	Hommes		Femmes	
Catégorie d'emploi	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**
Groupe 1				
Directrices/directeurs de l'éducation [a]	117	96,7	4	3,3
Directrices/directeurs adjoints	25	92,6	2	7,4
Agentes/agents de supervision	666	85,3	115	14,7
Total (groupe 1)	**808**		**121**	
Groupe 1A				
Conseillères/conseillers pédagogiques	880	44,5	1 098	55,5
Total (groupes 1 et 1A)	**1 688**		**1 219**	
Groupe 2 [b]				
Directrices/directeurs d'école				
Élémentaire	3 004	79,2	788	20,8
Secondaire	621	87,5	89	12,5
Directrices/directeurs adjoints				
Élémentaire	1 145	61,2	725	38,8
Secondaire	857	76,7	260	23,3
Chefs de section [c]				
Élémentaire	272	51,2	259	48,8
Secondaire	5 791	69,6	2 525	30,4
Enseignantes/enseignants				
Élémentaire	13 330	24,0	42 314	76,0
Secondaire	17 389	56,7	13 256	43,3
Autres éducatrices/éducateurs [d]				
Élémentaire	1 244	20,2	4 921	79,8
Secondaire	855	49,5	874	50,5
Total (groupe 2)	**44 508**		**66 011**	
Enseignantes/enseignants dans les bureaux des conseils [e]	617	S.O.	1 223	S.O.

Tableau 3.1: (suite)

Catégorie d'emploi	Répartition provinciale — Hommes N^bre	Hommes %	Femmes N^bre	Femmes %
Groupe 3				
Personnel spécialisé [f] (non enseignant)	520	27,6	1 364	72,4
Personnel paraprofessionnel				
Aides à l'enseignement rémunérés	318	5,4	5 535	94,6
Techniciennes/techniciens	545	70,1	232	29,9
Autres [g]	138	15,9	730	84,1
Personnel de bureau et de secrétariat	363	3,0	11 542	97,0
Autre personnel rémunéré [h]				
Personnel de supervision	1 659	66,5	835	33,5
Personnel non-affecté à la supervision	14 501	81,9	3 200	18,1
Total (groupe 3)	**18 044**		**23 438**	
Total (groupes 1, 1A, 2, 3)	**64 240**		**90 668**	

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, et base de données sur le personnel enseignant, 1989.

Remarque : Les données concernent aussi les écoles catholiques secondaires (de la 9^e à la 13^e année) et le personnel enseignant des centres de traitement.

a) Un directeur de l'éducation exerce ses fonctions à temps partiel auprès de deux conseils scolaires.
b) Les données concernant le groupe 2 peuvent varier dans le présent document en raison des diverses méthodes utilisées pour les traiter.
c) Une estimation a été faite pour l'un des conseils
d) Comprend le personnel tel les bibliothécaires et les orienteuses et orienteurs.
e) Non compris dans le total.
f) Comprend le personnel affecté aux services aux élèves tel les psychologues, les travailleuses et travailleurs sociaux, les conseillères et conseillers en assiduité.
g) Comprend le personnel tel les aumôniers, les surveillantes et surveillants de baignade, les personnes affectées à l'enseignement en plein air, les surveillantes et surveillants de repas et les aides-infirmières et aides-infirmiers.
h) Comprend le personnel affecté aux services de renseignements au public, aux services alimentaires, aux services techniques, à l'entretien, au transport des élèves.

Tableau 3.2 : Répartition selon le sexe du personnel à plein temps à l'intérieur et dans l'ensemble des groupes d'emplois au 30 septembre 1989

	Répartition provinciale			
	Hommes		Femmes	
Catégorie d'emploi	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**
Groupe 1				
Directrices/directeurs de l'éducation [a]	117	6,9	4	0,3
Directrices/directeurs adjoints	25	1,5	2	0,2
Agentes/agents de supervision	666	39,5	115	9,4
Total	**808**		**121**	
% du groupe 1 par rapport au total général		1,3		0,1
Groupe 1A				
Conseillères/conseillers pédagogiques	880	52,1	1 098	90,1
% du groupe 1A par rapport au total général		1,4		1,2
Total (groupes 1 et 1A)	**1 688**	**100,0**	**1 219**	**100,0**
% des groupes 1 et 1A par rapport au total général		2,6		1,3
Groupe 2 [b]				
Directrices/directeurs d'école				
Élémentaire	3 004	6,7	788	1,2
Secondaire	621	1,4	89	0,1
Directrices/directeurs adjoints				
Élémentaire	1 145	2,6	725	1,1
Secondaire	857	1,9	260	0,4
Chefs de section [c]				
Élémentaire	272	0,6	259	0,4
Secondaire	5 791	13,0	2 525	3,8
Enseignantes/enseignants				
Élémentaire	13 330	29,9	42 314	64,1
Secondaire	17 389	39,1	13 256	20,1
Autres éducatrices/éducateurs [d]				
Élémentaire	1 244	2,8	4 921	7,5
Secondaire	855	1,9	874	1,3
Total (groupe 2)	**44 508**	**100,0**	**66 011**	**100,0**
% du groupe 2 par rapport au total général		69,3		72,8
Enseignantes/enseignants dans les bureaux des conseils [e]	617	S.O.	1 223	S.O.

Tableau 3.2 : (suite)

Catégorie d'emploi	Répartition provinciale — Hommes N^bre	Hommes %	Femmes N^bre	Femmes %
Groupe 3				
Personnel spécialisé [f] (non enseignant)	520	2,9	1 364	5,8
Personnel paraprofessionnel				
Aides à l'enseignement rémunérés	318	1,8	5 535	23,6
Techniciennes/techniciens	545	3,0	232	1,0
Autres [g]	138	0,8	730	3,1
Personnel de bureau et de secrétariat	363	2,0	11 542	49,2
Autre personnel rémunéré [h]				
Personnel de supervision	1 659	9,2	835	3,6
Personnel non affecté à la supervision	14 501	80,4	3 200	13,7
Total (groupe 3)	**18 044**	**100,0**	**23 438**	**100,0**
% du groupe 3 par rapport au total général		28,1		25,9
Total général (groupes 1, 1A, 2, 3)	**64 240**		**90 668**	

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, et base de données sur le personnel enseignant, 1989.

Remarque : Les données concernent aussi les écoles catholiques secondaires (de la 9^e à la 13^e année) et le personnel enseignant des centres de traitement.

a) Un directeur de l'éducation exerce ses fonctions à temps partiel auprès de deux conseils scolaires.
b) Les données concernant le groupe 2 peuvent varier dans le présent document en raison des diverses méthodes utilisées pour les traiter.
c) Une estimation a été faite pour l'un des conseils.
d) Comprend le personnel tel les bibliothécaires et les orienteuses et orienteurs.
e) Non compris dans le total.
f) Comprend le personnel affecté aux services aux élèves tel les psychologues, les travailleuses et travailleurs sociaux, les conseillères et conseillers en assiduité.
g) Comprend le personnel tel les aumôniers, les surveillantes et surveillants de baignade, les personnes affectées à l'enseignement en plein air, les surveillantes et surveillants de repas et les aides-infirmières et aides-infirmiers.
h) Comprend le personnel affecté aux services de renseignements au public, aux services alimentaires, aux services techniques, à l'entretien, au transport des élèves.

Tableau 3.3 : Salaires médians par groupe d'emplois et selon le sexe, 1989

Groupe d'emplois	Salaires des hommes ($)	Salaires des femmes ($)
Groupes 1-1A*		
Directrices/directeurs de l'éducation et directrices/directeurs adjoints	90 928	92 500
Agentes/agents de supervision	83 176	82 428
Conseillères/conseillers pédagogiques	59 611	55 837
Groupe 2*		
Directrices/directeurs d'école		
Élémentaire	65 800	64 300
Secondaire	72 800	71 500
Directrices/directeurs adjoints		
Élémentaire	58 400	58 100
Secondaire	64 400	63 600
Chefs de section		
Élémentaire	54 500	53 300
Secondaire	58 100	56 500
Enseignantes/enseignants de classe ordinaire		
Élémentaire	49 600	41 600
Secondaire	52 500	46 700
Autres		
Élémentaire	51 500	46 100
Secondaire	59 600	53 500
Groupe 3		
Personnel de bureau et de secrétariat	25 966	22 449
Autre personnel rémunéré		
Personnel de supervision	42 741	34 460
Personnel non affecté à la supervision	27 915	24 100
Personnel spécialisé (non enseignant)	46 757	38 032
Aides à l'enseignement rémunérés	19 476	18 752
Techniciennes/techniciens	27 251	24 539
Personnel paraprofessionnel	25 674	16 756

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et base de données sur le personnel enseignant, 1989.

Remarque : Les données portent sur tous les types de conseils scolaires financés par les fonds publics.

*Selon les qualifications et les années d'expérience.

Tableau 4.1 : Conseils des écoles publiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1978 et 1989

Postes	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Directrices/directeurs d'école					
1978	166	2 325	2 491	6,7	93,3
1989	448	2 008	2 456	18,2	81,8
Différence	282	-317	-35	11,5	-11,5
Directrices/directeurs adjoints					
1978	176	963	1 139	15,5	84,5
1989	556	856	1 412	39,4	60,6
Différence	380	-107	273	23,9	-23,9
Chefs de section					
1978	133	232	365	36,4	63,6
1989	118	157	275	42,9	57,1
Différence	-15	-75	-90	6,5	-6,5
Enseignantes/enseignants de classe ordinaire					
1978	22 084	9 246	31 330	70,5	29,5
1989	27 779	9 674	37 473	74,2	25,8
Différence	5 715	428	6 143	3,7	-3,7
Autres					
1978	2 526	688	3 214	78,6	21,4
1989	3 012	801	3 813	79,0	21,0
Différence	486	113	599	0,4	-0,4
Total					
1978	25 085	13 454	38 539	65,1	34,9
1989	31 933	13 496	45 429	70,3	29,7
Différence	6 848	42	6 890	5,2	-5,2

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1978 et 1989.

Remarque : Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

Tableau 4.2 : Conseils des écoles publiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement, 1978 et 1989

Expérience dans l'enseignement	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Débutantes/débutants					
1978	446	169	615	72,5	27,5
1989	1 722	478	2 200	78,3	21,7
Différence	1 276	309	1 585	5,8	-5,8
1-10 années					
1978	13 065	6 004	19 069	68,5	31,5
1989	10 846	2 318	13 164	82,4	17,6
Différence	-2 219	-3 686	-5 905	13,9	-13,9
11-20 années					
1978	8 281	5 173	13 454	61,6	38,4
1989	11 766	5 254	17 020	69,1	30,9
Différence	3 485	81	3 566	7,5	-7,5
21-30 années					
1978	2 735	1 769	4 504	60,7	39,3
1989	6 935	4 968	11 903	58,3	41,7
Différence	4 200	3 199	7 399	-2,4	2,4
31 années et plus					
1978	558	339	897	62,2	37,8
1989	848	719	1 567	54,1	45,9
Différence	290	380	670	-8,1	8,1
Total					
1978	25 085	13 454	38 539	65,1	34,9
1989	32 117	13 737	45 854	70,0	30,0
Différence	7 032	283	7 315	4,9	-4,9

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1978 et 1989.

Remarque : Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

Tableau 4.3 : Conseils des écoles publiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu, 1978 et 1989

Diplôme le plus élevé	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Sans diplôme					
1978	13 200	2 645	15 845	83,3	16,7
1989	9 589	1 363	10 952	87,6	12,4
Différence	-3 611	-1 282	-4 893	4,3	-4,3
Baccalauréat					
1978	11 485	9 540	21 025	54,6	45,4
1989	20 321	9 494	29 815	68,2	31,8
Différence	8 836	-46	8 790	13,6	-13,6
Maîtrise					
1978	369	1 236	1 605	23,0	77,0
1989	1 885	2 504	4 389	42,9	57,1
Différence	1 516	1 268	2 784	19,9	-19,9
Doctorat					
1978	9	8	17	52,9	47,1
1989	22	21	43	51,2	48,8
Différence	13	13	26	-1,7	1,7
Total*					
1978	25 063	13 429	38 492	65,1	34,9
1989	31 817	13 382	45 199	70,4	29,6
Différence	6 754	-47	6 707	5,3	-5,3

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1978 et 1989.

Remarque : Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

* Ne comprend pas le personnel qui n'a pas déclaré le diplôme le plus élevé obtenu, soit 22 femmes et 25 hommes en 1978, et 116 femmes et 114 hommes en 1989.

Tableau 4.4 : Conseils des écoles publiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1978 et 1989

Postes	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Directrices/directeurs d'école					
1978	17	560	577	2,9	97,1
1989	56	478	534	10,5	89,5
Différence	39	-82	-43	7,6	-7,6
Directrices/directeurs adjoints					
1978	59	759	818	7,2	92,8
1989	192	664	856	22,4	77,6
Différence	133	-95	38	15,2	-15,2
Chefs de section					
1978	1 328	5 406	6 734	19,7	80,3
1989	1 979	4 798	6 777	29,2	70,8
Différence	651	-608	43	9,5	-9,5
Enseignantes/enseignants de classe ordinaire					
1978	8 728	16 818	25 546	34,2	65,8
1989	9 899	13 942	23 841	41,5	58,5
Différence	1 171	-2 876	-1 705	7,3	-7,3
Autres					
1978	544	1 108	1 652	32,9	67,1
1989	679	710	1 389	48,9	51,1
Différence	135	-398	-263	16,0	-16,0
Total					
1978	10 676	24 651	35 327	30,2	69,8
1989	12 805	20 592	33 397	38,3	61,7
Différence	2 129	-4 059	-1 930	8,1	-8,1

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1978 et 1989.

Remarque : Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

Tableau 4.5 : Conseils des écoles publiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement, 1978 et 1989

Expérience dans l'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Débutantes/débutants					
1978	407	428	835	48,7	51,3
1989	575	502	1 077	53,4	46,6
Différence	168	74	242	4,6	-4,6
1-10 années					
1978	6 182	9 687	15 869	39,0	61,0
1989	4 974	3 633	8 607	57,8	42,2
Différence	-1 208	-6 054	-7 262	18,8	-18,8
11-20 années					
1978	3 086	11 107	14 193	21,7	78,3
1989	4 978	7 360	12 338	40,3	59,7
Différence	1 892	-3 747	-1 855	18,6	-18,6
21-30 années					
1978	821	3 014	3 835	21,4	78,6
1989	2 236	8 511	10 747	20,8	79,2
Différence	1 415	5 497	6 912	-0,6	0,6
31 années et plus					
1978	180	415	595	30,3	69,7
1989	169	706	875	19,3	80,7
Différence	-11	291	280	-10,9	10,9
Total					
1978	10 676	24 651	35 327	30,2	69,8
1989	12 932	20 712	33 644	38,4	61,6
Différence	2 256	-3 939	-1 683	8,2	-8,2

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1978 et 1989.

Remarque : Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

Tableau 4.6 : Conseils des écoles publiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu, 1978 et 1989

Diplôme le plus élevé	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Sans diplôme					
1978	846	4 217	5 063	16,7	83,3
1989	514	2 092	2 606	19,7	80,3
Différence	-332	-2 125	-2 457	3,0	-3,0
Baccalauréat					
1978	9 009	17 580	26 589	33,9	66,1
1989	10 700	14 995	25 695	41,6	58,4
Différence	1 691	-2 585	-894	7,7	-7,7
Maîtrise					
1978	777	2 733	3 510	22,1	77,9
1989	1 479	3 342	4 821	30,7	69,3
Différence	702	609	1 311	8,6	-8,6
Doctorat					
1978	19	82	101	18,8	81,2
1989	23	76	99	23,2	76,8
Différence	4	-6	-2	4,4	-4,4
Total*					
1978	10 651	24 612	35 263	30,2	69,8
1989	12 716	20 505	33 221	38,3	61,7
Différence	2 065	-4 107	-2 042	8,1	-8,1

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1978 et 1989.

Remarque : Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

* Ne comprend pas le personnel qui n'a pas déclaré le diplôme le plus élevé obtenu, soit 25 femmes et 39 hommes en 1978, et 89 femmes et 87 hommes en 1989.

Tableau 4.7 : Conseils des écoles publiques, paliers élémentaire et secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et l'année d'enseignement la plus élevée, 1987 et 1989

Année d'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Maternelle/jardin d'enfants					
1987	2 271	58	2 329	97,5	2,5
1989	2 756	70	2 826	97,5	2,5
Différence	485	12	497	0,0	0,0
1re-3e année					
1987	8 582	667	9 249	92,8	7,2
1989	10 122	813	10 935	92,6	7,4
Différence	1 540	146	1 686	-0,2	0,2
4e-6e année					
1987	5 839	3 643	9 482	61,6	38,4
1989	7 215	3 638	10 853	66,5	33,5
Différence	1 376	-5	1 371	4,9	-4,9
7e-8e année					
1987	4 537	4 936	9 473	47,9	52,1
1989	5 030	4 618	9 648	52,1	47,9
Différence	493	-318	175	4,2	-4,2
Maternelle - 8e année					
1987	4 002	2 284	6 286	63,7	36,3
1989	5 184	3 613	8 797	58,9	41,1
Différence	1 182	1 329	2 511	-4,8	4,8
9e-10e année					
1987	895	1 175	2 070	43,2	56,8
1989	1 134	1 093	2 227	50,9	49,1
Différence	239	-82	157	7,7	-7,7
11e-12e année					
1987	5 301	9 016	14 317	37,0	63,0
1989	4 967	6 972	11 939	41,6	58,4
Différence	-334	-2 044	-2 378	4,6	-4,6
13e année/CPO					
1987	2 191	6 046	8 237	26,6	73,4
1989	1 977	3 955	5 932	33,3	66,7
Différence	-214	-2 091	-2 305	6,7	-6,7
9e-13e année/CPO					
1987	2 579	4 025	6 604	39,1	60,9
1989	4 760	8 776	13 536	35,2	64,8
Différence	2 181	4 751	6 932	-3,9	3,9
Indéterminé					
1987	2 196	1 269	3 465	63,4	36,6
1989	1 868	902	2 770	67,4	32,6
Différence	-328	-367	-695	4,0	-4,0
Non déclaré					
1987	361	1 564	1 925	18,8	81,2
1989	S.O.	S.O.	S.O.		
Différence	S.O.	S.O.	S.O.		
Total					
1987	38 754	34 683	73 437	52,8	47,2
1989	45 013	34 450	79 463	56,6	43,4
Différence	6 259	-233	6 026	3,8	-3,8

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1987 et 1989.

Remarques : Ces données ne peuvent être comparées à celles précédant 1987 en raison de l'extension du financement par les fonds publics des écoles séparées catholiques entre 1985 et 1987.
Dans la nouvelle base de données, la catégorie « non déclaré » a été supprimée. Selon l'école en question, les titulaires de postes administratifs comme les directrices et les directeurs d'école ont été classés dans la catégorie « maternelle - 8e année » ou dans la catégorie « 9e-13e année/CPO », alors qu'en 1987 ceux-ci faisaient partie de la catégorie « non déclaré ». Il est préférable de comparer les données de 1989 avec celles de 1987, étant donné que les catégories utilisées sont identiques.

Tableau 4.8 : Conseils des écoles catholiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1985 et 1989

Postes	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Directrices/directeurs d'école					
1985	254	960	1 214	20,9	79,1
1989	331	954	1 285	25,8	74,2
Différence	77	-6	71	4,9	-4,9
Directrices/directeurs adjoints					
1985	86	213	299	28,8	71,2
1989	159	273	432	36,8	63,2
Différence	73	60	133	8,0	8,0
Chefs de section					
1985	4	3	7	57,1	42,9
1989	4	1	5	80,0	20,0
Différence	0	-2	-2	22,9	-22,9
Enseignantes/enseignants de classe ordinaire					
1985	11 460	3 218	14 678	78,1	21,9
1989	14 334	3 503	17 837	80,4	19,6
Différence	2 874	285	3 159	2,3	-2,3
Autres					
1985	1 238	296	1 534	80,7	19,3
1989	1 842	403	2 245	82,0	18,0
Différence	604	107	711	1,3	-1,3
Total					
1985	13 042	4 690	17 732	73,6	26,4
1989	16 670	5 134	21 804	76,5	23,5
Différence	3 628	444	4 072	2,9	-2,9

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1985 et 1989.

Remarques : Ces données ne peuvent être comparées à celles précédant 1987 en raison de l'extension du financement par les fonds publics des écoles séparées catholiques entre 1985 et 1987.
Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

Tableau 4.9 : Conseils des écoles catholiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant selon le sexe et le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement, 1985 et 1989

Expérience dans l'enseignement	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Débutantes/débutants					
1985	369	126	495	74,5	25,5
1989	942	340	1 282	73,5	26,5
Différence	573	214	787	-1,0	1,0
1-10 années					
1985	4 481	1 427	5 908	75,8	24,2
1989	6 137	1 396	7 533	81,5	18,5
Différence	1 656	-31	1 625	5,7	-5,7
11-20 années					
1985	5 484	2 059	7 543	72,7	27,3
1989	5 919	1 935	7 854	75,4	24,6
Différence	435	-124	311	2,7	-2,7
21-30 années					
1985	2 336	984	3 320	70,4	29,6
1989	3 272	1 356	4 628	70,7	29,3
Différence	936	372	1 308	0,3	-0,3
31 années et plus					
1985	372	94	466	79,8	20,2
1989	479	171	650	73,7	26,3
Différence	107	77	184	-6,1	6,1
Total					
1985	13 042	4 690	17 732	73,6	26,4
1989	16 749	5 198	21 947	76,3	23,7
Différence	3 707	508	4 215	2,7	-2,7

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1985 et 1989.

Remarques : Ces données ne peuvent être comparées à celles précédant 1987 en raison de l'extension du financement par les fonds publics des écoles séparées catholiques entre 1985 et 1987.
Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

Tableau 4.10 : Conseils des écoles catholiques, palier élémentaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu, 1985 et 1989

Diplôme le plus élevé	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Sans diplôme					
1985	5 453	518	5 971	91,3	8,7
1989	5 382	403	5 790	93,0	7,0
Différence	-71	-110	-181	1,7	-1,7
Baccalauréat					
1985	7 120	3 366	10 486	67,9	32,1
1989	10 409	3 662	14 071	74,0	26,0
Différence	3 289	296	3 585	6,1	-6,1
Maîtrise					
1985	448	781	1 229	36,5	63,5
1989	733	934	1 667	44,0	56,0
Différence	285	153	438	7,5	-7,5
Doctorat					
1985	5	8	13	38,5	61,5
1989	4	6	10	40,0	60,0
Différence	-1	-2	-3	1,5	-1,5
Total*					
1985	13 026	4 673	17 699	73,6	26,4
1989	16 528	5 010	21 538	76,7	23,3
Différence	3 502	337	3 839	3,1	-3,1

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1985 et 1989.

Remarques : Ces données ne peuvent être comparées à celles précédant 1987 en raison de l'extension du financement par les fonds publics des écoles séparées catholiques entre 1985 et 1987.
Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

* Ne comprend pas le personnel qui n'a pas déclaré le diplôme le plus élevé obtenu, soit 16 femmes et 17 hommes en 1985, et 142 femmes et 122 hommes en 1989.

Tableau 4.11 : Conseils des écoles catholiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le poste et le sexe, 1987 et 1989

Postes	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Directrices/directeurs d'école					
1987	30	99	129	23,3	76,7
1989	30	124	154	19,5	80,5
Différence	0	25	25	-3,8	3,8
Directrices/directeurs adjoints					
1987	35	146	181	19,3	80,7
1989	64	185	249	25,7	74,3
Différence	29	39	68	6,4	-6,4
Chefs de section					
1987	344	705	1 049	32,8	67,2
1989	538	973	1 511	35,6	64,4
Différence	194	268	462	2,8	-2,8
Enseignantes/enseignants de classe ordinaire					
1987	2 400	2 501	4 901	49,0	51,0
1989	3 228	3 304	6 532	49,4	50,6
Différence	828	803	1 631	0,4	-0,4
Autres					
1987	132	102	234	56,4	43,6
1989	170	128	298	57,0	43,0
Différence	38	26	64	0,6	-0,6
Total					
1987	2 941	3 553	6 494	45,3	54,7
1989	4 030	4 714	8 744	46,1	53,9
Différence	1 089	1 161	2 250	0,8	-0,8

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1987 et 1989.

Remarques : Ces données ne peuvent être comparées à celles précédant 1987 en raison de l'extension du financement par les fonds publics des écoles séparées catholiques entre 1985 et 1987.
Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

Tableau 4.12 : Conseils des écoles catholiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement, 1987 et 1989

Expérience dans l'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Débutantes/débutants					
1987	210	165	375	56,0	44,0
1989	284	212	496	57,3	42,7
Différence	74	47	121	1,3	-1,3
1-10 années					
1987	1 472	1 448	2 920	50,4	49,6
1989	2 056	1 852	3 908	52,6	47,4
Différence	584	404	988	2,2	-2,2
11-20 années					
1987	931	1 380	2 311	40,3	59,7
1989	1 238	1 782	3 020	41,0	59,0
Différence	307	402	407	-0,7	0,7
21-30 années					
1987	280	513	793	35,3	64,7
1989	426	828	1 254	34,0	66,0
Différence	146	315	461	-1,3	1,3
31 années et plus					
1987	48	47	95	50,5	49,5
1989	65	72	137	47,4	52,6
Différence	17	25	42	-3,1	3,1
Total					
1987	2 941	3 553	6 494	45,3	54,7
1989	4 069	4 746	8 815	46,2	53,8
Différence	1 128	1 193	2 321	0,9	-0,9

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1987 et 1989.

Remarques : Ces données ne peuvent être comparées à celles précédant 1987 en raison de l'extension du financement par les fonds publics des écoles séparées catholiques entre 1985 et 1987.
Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

Tableau 4.13 : Conseils des écoles catholiques, palier secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et le diplôme le plus élevé obtenu, 1987 et 1989

Diplôme le plus élevé	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Sans diplôme					
1987	108	134	242	44,6	55,4
1989	133	191	324	41,0	59,0
Différence	25	57	82	-3,6	-3,6
Baccalauréat					
1987	2 493	2 798	5 291	47,1	52,9
1989	3 375	3 680	7 055	47,8	52,2
Différence	882	882	1 764	0,7	-0,7
Maîtrise					
1987	321	581	902	35,6	64,4
1989	471	777	1 248	37,7	62,3
Différence	150	196	346	2,1	-2,1
Doctorat					
1987	5	22	27	18,5	81,5
1989	8	23	31	25,8	74,2
Différence	3	1	4	7,3	-7,3
Total*					
1987	2 927	3 535	6 462	45,3	54,7
1989	3 987	4 671	8 658	46,0	54,0
Différence	1 060	1 136	2 196	0,7	-0,7

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1987 et 1989.

Remarques : Ces données ne peuvent être comparées à celles précédant 1987 en raison de l'extension du financement par les fonds publics des écoles séparées catholiques entre 1985 et 1987.
Les 850 enseignantes et enseignants des années 7, 8 et 9 sont exclus des chiffres de 1989. Ils occupent moins de 1 p. 100 du nombre total des postes.

* Ne comprend pas le personnel qui n'a pas déclaré le diplôme le plus élevé obtenu, soit 14 femmes et 18 hommes en 1987, et 43 femmes et 43 hommes en 1989.

Tableau 4.14 : Conseils des écoles catholiques, paliers élémentaire et secondaire : répartition du personnel enseignant à plein temps selon le sexe et l'année d'enseignement la plus élevée, 1987 et 1989

Année d'enseignement	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Maternelle/jardin d'enfants					
1987	1 553	26	1 579	98,4	1,6
1989	1 768	31	1 799	98,3	1,7
Différence	215	5	220	-0,1	0,1
1re-3e année					
1987	4 386	224	4 610	95,1	4,9
1989	5 060	277	5 337	94,8	5,2
Différence	674	53	727	-0,3	0,3
4e-6e année					
1987	3 362	1 243	4 605	73,0	27,0
1989	3 866	1 313	5 179	74,6	25,4
Différence	504	70	574	1,6	-1,6
7e-8e année					
1987	2 516	1 861	4 377	57,5	42,5
1989	2 751	1 875	4 626	59,5	40,5
Différence	235	14	249	2,0	-2,0
Maternelle - 8e année					
1987	2 079	887	2 966	70,1	29,9
1989	2 845	1 539	4 384	64,9	35,1
Différence	766	652	213	-5,2	5,2
9e-10e année					
1987	583	707	1 290	45,2	54,8
1989	646	613	1 259	51,3	48,7
Différence	63	-94	-31	6,1	-6,1
11e-12e année					
1987	1 274	1 342	2 616	48,7	51,3
1989	1 361	1 388	2 749	49,5	50,5
Différence	87	46	133	0,8	-0,8
13e année/CPO					
1987	408	755	1 163	35,1	64,9
1989	476	704	1 180	40,3	59,7
Différence	68	-51	17	5,3	-5,3
9e-13e année/CPO					
1987	737	560	1 297	56,8	43,2
1989	1 614	2 074	3 688	43,8	56,2
Différence	877	1 514	2 391	-13,1	13,1

Tableau 4.14 : (suite)

Année d'enseignement	N^bre de femmes	N^bre d'hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
Indéterminé					
1987	400	195	595	67,2	32,8
1989	430	130	560	76,8	23,2
Différence	30	-65	-35	9,6	-9,6
Non déclaré					
1987	187	539	726	25,8	74,2
1989	S.O.	S.O.	S.O.		
Différence	S.O.	S.O.	S.O.		
Total					
1987	17 485	8 339	25 824	67,7	32,3
1989	20 817	9 944	30 761	67,7	32,3
Différence	3 332	1 605	4 937	0,0	0,0

Source : Rapports de septembre des conseils scolaires et des écoles, 1987 et 1989.

Remarques : Ces données ne peuvent être comparées à celles précédant 1987 en raison de l'extension du financement par les fonds publics des écoles séparées catholiques entre 1985 et 1987.
Dans la nouvelle base de données, la catégorie « non déclaré » a été supprimée. Selon l'école en question, les titulaires de postes administratifs comme les directrices et les directeurs d'école ont été classés dans la catégorie « maternelle - 8^e année » ou dans la catégorie « 9^e-13^e année/CPO », alors qu'en 1987 ceux-ci faisaient partie de la catégorie « non déclaré ». Il est préférable de comparer les données de 1989 avec celles de 1987, étant donné que les catégories utilisées sont identiques.